

Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune

Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Séance plénière
du vendredi 7 juillet 1995

Plenaire vergadering
van vrijdag 7 juli 1995

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	26
DECLARATION DU COLLEGE REUNI:	
Poursuite de la discussion. — <i>Orateurs</i> : MM. Denis Grimberghs, Dominiek Lootens-Stael, Michiel Vandebussche, Paul Galand, Mmes Brigitte Grouwels, Anne-Sylvie Mouzon, MM. Juan Lemmens, Charles Picqué, Président du Collège réuni.	26
PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT:	
Discussion conjointe	40
Votes nominatifs	41
COMPOSITION DES COMMISSIONS	41

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	26
VERKLARING VAN HET VERENIGD COLLEGE:	
Voortzetting van de bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Denis Grimberghs, Dominiek Lootens-Stael, Michiel Vandebussche, Paul Galand, de dames Brigitte Grouwels, Anne-Sylvie Mouzon, de heren Juan Lemmens, Charles Picqué, Voorzitter van het Verenigd College.	26
VOORSTELLEN TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT:	
Toegevoegde bespreking	40
Naamstemmingen	41
SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES	41

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 10.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 10.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 7 juillet 1995 (après-midi).

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 7 juli 1995 geopend (namiddag).

EXCUSES — VERONTSCHUDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence : Mmes Marie Nagy, Evelyne Huytebroeck, Danielle Caron, Magdeleine Willame-Boonen, Béatrice Fraiteur, MM. Mostafa Ouezekhti, Michel Demaret.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de dames Marie Nagy, Evelyne Huytebroeck, Danielle Caron, Magdeleine Willame-Boonen, Béatrice Fraiteur, de heren Mostafa Ouezekhti, Michel Demaret.

DECLARATION DU COLLEGE REUNI

Poursuite de la discussion

VERKLARING VAN HET VERENIGDE COLLEGE

Voortzetting van de bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion.

Aan de orde is de voortzetting van de bespreking.

La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, au nom du groupe PSC je devrais être relativement court pour commenter votre déclaration particulièrement *light* pour la Commission communautaire commune.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — N'employez pas des mots étrangers, Monsieur Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Toute le monde comprend le mot *light*. Cela vous dérange-t-il ?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Comme angliciste, pas du tout !

M. Denis Grimberghs. — Alors, tout va bien ! Je le dirai à Mme Spaak.

Mais comme, Monsieur le Président, cette fois mon temps de parole me permettra de développer à l'aise mes arguments et mes questions, je ne prends donc aucun engagement sur l'horaire.

Votre déclaration nous rappelle que la Commission communautaire commune s'adresse aux deux Communautés et que l'on doit s'efforcer de rechercher sur le plan législatif une coordination entre le bi- et le monocommunautaire.

Fort bien. Nous y sommes également attachés... et la définition d'une politique sociale et de santé cohérente n'est possible qu'à cette condition dans notre Région.

Cependant, force est de constater qu'à l'examen de la configuration des compétences ministérielles qui sont dévolues au niveau des différents collèges, la cohérence des politiques n'a, semble-t-il, pas été le critère de répartition.

Ainsi, M. Hasquin et M. Chabert, qui s'occupent de la santé à la Commission communautaire commune, ne se voient pas confier les mêmes compétences dans leurs Commissions communautaires respectives. MM. Gosuin et Grijp, qui s'occupent de la politique du bien-être et de l'aide aux personnes à la Commission communautaire commune, ne se voient pas non plus confier les mêmes compétences dans leurs commissions communautaires respectives.

Cela ne facilitera certainement pas l'objectif fixé à la Commission communautaire commune de rechercher une coordination entre la politique bi-communautaire, la COCOF et la VGC entre autres par une concertation interministérielle pour les mêmes domaines de compétences, dit-on dans votre accord. Mais nous resterons attentifs à ce que cet objectif soit réalisé dans les faits, même si vous n'avez pas choisi la formule la plus simple pour l'atteindre.

Vous nous rappelez également dans votre déclaration, Monsieur le Ministre-Président, que les moyens financiers sont limités et connus mais que vous ne renoncerez pas à développer ici encore le « truc » de votre majorité, c'est-à-dire le recours à des accords de coopération avec le fédéral pour compléter les moyens disponibles.

Il faudrait quand même, Monsieur Picqué — mais je pourrais tout aussi, m'adresser à M. Chabert —, que quelqu'un de votre majorité, qui est un peu au courant de la situation financière des autres niveaux de pouvoir, informe vos nouveaux partenaires sur les possibilités réelles, les marges de manœuvre disponibles, au niveau fédéral. A moins que ce soit le CVP, le SP, la VU qui se fassent forts de demander des moyens financiers complémentaires pour le bi-communautaire — à quel prix, Messieurs les francophones ? —, ce qui serait un joyeux retournement de situation lorsqu'on se souvient que les partis néerlandophones voulaient à tout prix réduire le bi-communautaire à sa plus simple expression.

Ces crédits supplémentaires, vous les demandez au nom d'une politique coordonnée dans le domaine de la pauvreté, vous

les demandez également en assurant que l'on va se battre pour une prise en charge plus importante par le Gouvernement fédéral du minimex.

Sur ce dernier point, oserais-je suggérer une solution qui va davantage dans le sens d'une solidarité intercommunale tant souhaitée par M. le Ministre-Président ? Je reprendrai ici la thèse qui a été développée par M. Bernard Anselme visant à la mutualisation de la part laissée à la charge des communes dans le domaine du minimex. Bien sûr, je suis de ceux qui prétendent que cette mutualisation intercommunale devrait pouvoir s'opérer sur l'ensemble du territoire fédéral. Cependant, vouloir une prise en charge équitable entre les communes bruxelloises serait déjà un premier pas significatif qui pourrait être mis en œuvre par votre Gouvernement.

A propos du logement, vous faites état d'ailleurs, dans l'accord du Gouvernement régional, d'une indexation du minimex basée sur un coût efficient immobilier. Je ne peux que vous suivre sur ce point car j'ai moi-même déposé une proposition de loi à la Chambre, visant à octroyer un complément de minimex et à prendre en charge le logement là où la part relative en matière de logement représente plus d'un tiers du montant du minimex. Donc, je ne peux que vous encourager à aller dans ce sens.

Mais compte tenu des règles de répartition des charges connues aujourd'hui, même si elles ont été améliorées sous le Gouvernement Dehaene I pour soulager les communes les plus pauvres (prise en charge à 60 et à 65 pour cent dans certaines communes par l'Etat), une part significative de cette hausse du minimex que vous appelez de vos vœux restera à charge des communes. Raison de plus, me semble-t-il, pour reprendre l'idée que je défends à cette tribune d'une mutualisation de la part restant à la charge des communes en matière de minimex.

Pour parler un instant de la coordination des politiques et particulièrement de la nécessité de trouver sur le plan législatif une coordination entre la politique bi-communautaire et la politique communautaire, je m'étonne de ne pas trouver un mot sur la question, pourtant importante, de la législation en matière de protection de la jeunesse.

Vous le savez, à Bruxelles, compte tenu des évolutions institutionnelles, à défaut d'avoir légiféré en la matière, c'est la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse qui reste d'application, en tout cas pour les mesures contraignantes à l'égard des personnes. Dois-je rappeler que plusieurs propositions en la matière ont été déposées devant notre assemblée ? Un avis du Conseil d'Etat a d'ailleurs confirmé notre mission de législateur dans ce domaine. Mais peut-être l'absence de traitement de cette question dans votre accord augure-t-elle d'une place laissée au travail d'initiative parlementaire, place que le PSC ne manquera pas d'occuper dans les prochaines semaines en redéposant une proposition d'ordonnance sur ce sujet.

Ce que l'on ressent à la lecture de votre accord, et à la suite de votre déclaration qui, ici, est assez proche de cet accord, est une impression générale de continuité des politiques entreprises. Mais nos craintes de voir ces proclamations de continuité des politiques ne pas être confirmées dans les faits se trouvent aussi renforcées.

En effet, lorsque l'on examine d'un peu plus près les différents points de cet accord, on a l'impression que cette continuité annoncée est chaque fois mâtinée d'évaluations, d'adaptations, de révisions qui donnent l'impression que les points précis de votre accord seront tous en évolution permanente durant cette législature.

Je n'en veux pour preuve que l'intervention du Président du groupe du parti socialiste. Ce matin, il s'inquiétait d'une possible révision de la législation en matière d'AVJ. Je ne peux que

lui donner raison et demander l'application intégrale de cette législation d'Aide à la Vie journalière; adoptée par cette assemblée mais qui, à ce jour, n'est toujours pas complètement appliquée à la satisfaction des bénéficiaires.

Notre vigilance n'en sera que plus importante.

Par ailleurs, permettez-moi de constater qu'il n'y a pas une multitude de propositions nouvelles dans votre accord, mais nous allons néanmoins revenir sur quelques nouveautés dans un instant.

Dans le domaine de la santé, quelques mots sur la situation en matière d'investissements et en matière de politique hospitalière puisque pour le reste, que ce soit pour la santé mentale ou pour la toxicomanie, l'accord confirme, et je m'en félicite, les politiques qui ont été entreprises par le passé.

En matière d'investissement, nous lisons d'abord que le programme pluriannuel 1994-1999 sera exécuté de façon correcte.

Dois-je rappeler qu'il ne s'agit que d'un juste retour des choses ? Le Gouvernement précédent avait appliqué de façon correcte, je pense, sans en changer l'équilibre, le programme arrêté pour les années 1988-1993. Cela avait été très largement décidé par le Gouvernement précédent qui avait pris l'engagement de respecter ce programme.

A priori, on peut donc se féliciter ici du fait qu'une disposition du même type se trouve inscrite dans cet accord. Mais ensuite, on lit que les programmes qui avaient été adoptés lors de la précédente législature par tous les membres de l'Exécutif, c'est-à-dire une bonne partie des membres de votre Gouvernement, pourraient être remis en question ou du moins faire l'objet d'adaptations de façon continue. Mais je reconnais qu'il dit également « dans chaque sous-enveloppe spécifique ». Que faut-il entendre par là ? S'il s'agit d'une remise en question de ce plan pluriannuel, il conviendrait de préciser ce qui aurait justifié un tel changement d'attitude en quelques mois.

S'il s'agit au contraire de garder les grands équilibres en adaptant le plan éventuellement chaque année, mais pas de manière continue, en fonction des permis de bâtir — parfois lents à obtenir — surtout pour les hôpitaux privés, on pourrait comprendre.

Il serait intéressant d'obtenir une explication sur cette notion de « sous-enveloppe spécifique ».

M. Jos Chabert, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de la Santé. — Votre interprétation est la bonne.

M. Denis Grimberghs. — Donc, le privé reste le privé; le public reste le public ? C'est bien exact ?

Je m'en réjouis.

Quant aux hôpitaux, et notamment à la structure IRIS concernant la restructuration des hôpitaux publics, nous pouvons constater avec satisfaction que les termes de l'accord de coopération du 19 mai 1994 sont confirmés. Sauf erreur de ma part, l'accord dont question prévoyait que les différentes communes concernées devaient, pour le 30 juin 1995, présenter des plans de restructuration d'entreprises visant à l'équilibre financier structurel d'ici 1999.

Ces plans auraient-ils été transmis comme prévu ? Je pense que non puisque hier encore, j'ai eu l'occasion de participer à une délibération du conseil communal de Schaerbeek sur le sujet. Mais j'aimerais connaître le délai supplémentaire qui a été imparti aux communes. Par ailleurs, je note que dans votre déclaration, vous confirmez, et je m'en félicite, le fait que ces

plans d'entreprises doivent aboutir au retour à l'équilibre financier structurel. Et vous notez également la sanction que nous avons convenue et sur laquelle nous avons marqué notre accord qui prévoyait explicitement — je pense que cela vaut la peine de le rappeler — que la non-exécution de ces plans entraînerait immédiatement la suspension et la modification ou la réclamation des annuités conformément à l'accord de coopération.

Par contre, je note votre volonté de modifier les organes de gestion de la structure faïtière en les simplifiant et de modifier également le mécanisme de transfert des biens immobiliers à la structure faïtière.

Ces modifications ne vont-elles pas entraîner un retard dans la mise en place du projet IRIS ?

En effet, même si tous les plans d'assainissement n'ont pas encore été approuvés, on a demandé aux communes hospitalières d'approuver les structures faïtières et le pacte de restructuration qui prévoit les mécanismes de transfert de biens immobiliers à la structure faïtière. Je crois savoir que toutes les communes l'ont fait. Ces modifications interviendront à quel moment ? Et quelles conséquences auront-elles sur le déroulement des opérations ? Faudra-t-il revenir devant les conseils communaux en modifiant les décisions qui ont déjà été prises ?

Si le PSC a marqué son accord sur la restructuration parce qu'elle était une nécessité, face au déficit accumulé qui aurait déstabilisé un certain nombre de pouvoirs locaux, nous nous interrogeons et voulons, sur ce sujet, avoir des réponses précises quant au montant réel de la prise en charge par le pouvoir régional des déficits accumulés.

En effet, on estime l'intervention nécessaire à 4 milliards pour le déficit accumulé jusqu'au 31 décembre 1993. Qu'en sera-t-il pour les déficits qui ont continué à se développer dans la même proportion, ou dans une proportion plus importante, pour les années 1994 et 1995 ? Et qu'en est-il de vos négociations avec le fédéral pour la fixation définitive des prix de journée ? Ceux-ci semblent connaître toujours un retard absolument incroyable puisque les derniers prix de journée calculés pour l'ensemble des hôpitaux l'ont été pour l'année 1990.

On a parlé dans certaines assemblées de chèques en blanc, de chèques en bois sur les bancs libéraux; ici je voudrais dire également que, sans information complète sur la situation réelle au 30 juin 1995, on approuve de grands principes sans savoir exactement où l'on va.

Par ailleurs, dans la déclaration faite au Conseil régional bruxellois, on prévoit un montant de 2,3 milliards par an pour le fond de trésorerie communale, ce qui conduira donc à un montant total de 12 milliards et demi pour apurer le déficit des pouvoirs locaux.

Quelle part de cette somme sera consacrée aux hôpitaux publics ?

Le montant envisagé aurait-il triplé ?

J'aimerais une réponse précise à cet égard. Ce montant de 2,3 milliards ne figure pas par hasard dans la déclaration. C'est même le seul chiffre tout à fait précis. Comment a-t-il été calculé ? Quelle part de ce montant, accumulé pendant la législature actuelle, sera affectée à l'apurement du déficit des hôpitaux ?

En effet, le fonds de trésorerie communale doit essentiellement servir à aider les communes, dont la situation financière est obérée par le déficit de l'hôpital public qui en dépend. Cette inscription annuelle de 2,3 milliards se rapporte-t-elle donc à ce dossier ?

Enfin, pour en terminer avec ce problème important de la restructuration des hôpitaux publics, je voudrais rappeler que le

PSC a toujours voulu que ce soit le principe d'équité qui prévale et non pas une préoccupation confessionnelle. Ce principe d'équité nous conduit à exiger une bonne gestion des moyens publics mis à la disposition des institutions publiques.

Il ne s'agit évidemment pas de dire qu'un hôpital public ne doit pas être subsidié. Tous les hôpitaux dans ce pays sont subsidiés.

Monsieur Hasquin, vous qui gérez indirectement un hôpital privé, vous devez le savoir.

M. Hervé Hasquin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de la Santé. — Qui gérera !

M. Denis Grimberghs. — Tous les hôpitaux de ce pays sont subsidiés. Il s'agit de savoir quelles sont les limites des interventions publiques en la matière et comment elles sont calculées de manière équitable entre hôpitaux publics et hôpitaux privés en fonction de leurs charges respectives.

A ce sujet, vous notez, dans votre accord, que des solutions seront recherchées pour rencontrer les missions sociales des hôpitaux, notamment pour l'accueil et le traitement des patients qui ne sont pas en règle de sécurité sociale, si les institutions publiques ou privées peuvent faire la preuve qu'elles sont largement confrontées à ce problème.

Je pense effectivement que c'est une question essentielle et sans doute plus à Bruxelles qu'ailleurs. Puis-je vous faire une suggestion, vous qui êtes si tentés d'aller chercher les moyens à d'autres niveaux de pouvoir ? Evaluons les processus existants en la matière et exigeons qu'ils fonctionnent dans la clarté.

Il existe des obligations des CPAS pour le secours aux indigents, qu'ils fréquentent un hôpital public ou un hôpital privé, et, par ailleurs, il existe un fonds fédéral, qui n'a jamais été d'un fonctionnement particulièrement efficace sur le plan de l'aide médicale urgente.

En matière de lutte contre la pauvreté, vous préconisez la création d'un fonds, à l'intérieur du Fonds spécial de l'aide sociale, visant à soulager, si je comprends bien, les CPAS des communes qui sont particulièrement confrontées à la pauvreté. Pouvez-vous, à cet égard, nous dire comment cette opération est compatible avec votre volonté de revoir les critères de répartition du Fonds spécial de l'aide sociale, ce qui aurait pu aboutir au même résultat ? On pouvait en effet penser que ces critères seraient revus de façon à offrir davantage de moyens aux CPAS rencontrant des problèmes importants. Je souhaiterais que vous m'éclairiez à cet égard.

C'est ici que l'on évoque, à la suite du rapport sur la pauvreté réalisé par la Fondation Roi Baudouin, que des moyens supplémentaires pourraient être libérés pour la lutte contre la pauvreté et que Bruxelles devra réclamer sa part dans ces crédits. Je vous invite, en la matière, à veiller à prendre réellement votre part de responsabilité dans ces problèmes de lutte contre la pauvreté, plutôt que d'annoncer une fois encore des négociations pour l'octroi de moyens supplémentaires, sans doute nécessaires, mais un peu aléatoires. Agissons déjà en fonction de nos compétences.

Ainsi, puis-je inviter non seulement le Gouvernement, mais peut-être également, Monsieur le Président, notre Assemblée à plancher sur le rapport général sur la pauvreté et sur les rapports bruxellois déjà réalisés, sur la base de l'ordonnance dite « de T'Serclaes », afin de voir quelles sont, dans les compétences régionales, les modifications réglementaires et/ou législatives qu'il faudrait adopter pour mieux rencontrer les problèmes de la pauvreté. Ces derniers ne sont pas, faut-il le souligner, seulement des problèmes d'argent, mais également la conséquence

d'un certain nombre de mécanismes excluant une partie de plus en plus significative de notre population.

Ainsi, petite mesure ponctuelle, nous avons demandé une aide particulière aux CPAS pour leur permettre d'informatiser leurs services, et ce, particulièrement quant à la problématique des SDF. Il faut rappeler qu'en cette matière nous avons été dans les premiers à demander que soit attribué un domicile fictif aux SDF pour se voir attribuer l'aide sociale.

Par ailleurs, je note avec satisfaction que le Collège réuni encouragera la formation des mandataires de CPAS. Je pense que c'est un enjeu assez capital si l'on veut voir évoluer les mentalités dans nos CPAS et voir mieux pris en compte les problèmes sociaux de notre Région par ces institutions publiques qui ont un rôle capital dans la lutte contre la pauvreté.

Par contre, je suis étonné, pour ne pas dire plus, que vous évoquiez dans votre accord la possibilité, dans la limite de ses capacités, de voir la Commission communautaire commune participer au financement des besoins sociaux pris en charge par la Région. Voilà, pour une fois, une proposition qui ne vise plus, pour financer la Région, à demander des moyens à l'extérieur, mais à l'entité juridique qu'est la CCC, dont vous avez dit vous-même qu'elle avait des moyens fort limités.

J'aimerais savoir dans quel domaine on envisage pareil transfert, avec quelle conséquence sur l'évolution des politiques entreprises jusqu'à présent et des engagements pris pour l'avenir dans le domaine des compétences de la CCC.

Un dernier mot en ce qui concerne les ordonnances-cadres annoncées dans le domaine de la politique d'aide sociale et sur lesquelles notre assemblée aura l'occasion de se pencher dans les prochaines semaines, à en croire votre accord.

Si nous pouvons apprécier le principe d'ordonnances-cadres, il convient quand même de souligner, dès aujourd'hui, qu'il faut éviter que pareille ordonnance soit libellée de façon tellement vague que tous les pouvoirs soient, dans les faits, transférés au Gouvernement.

Vous le savez, le PSC s'est toujours battu, à tous les niveaux de pouvoirs concernés d'ailleurs, pour que les moyens transférés à des institutions privées dans le domaine de la politique sociale, dans le domaine de la politique de la santé ou dans d'autres domaines d'ailleurs le soient sur la base de législations organiques fixant des règles claires en matière d'agrément et de subvention. Nous ne pouvons en effet accepter la prise d'ordonnances-cadres qui confieraient tous les pouvoirs au Gouvernement dans ce domaine.

Et faut-il le rappeler, nous sommes favorables et nous serions heureux de vous entendre prendre des engagements quant à l'incorporation dans toutes les législations d'engagements précis en ce qui concerne le paiement à temps des subventions aux institutions reconnues. Il en va d'ailleurs, me semble-t-il, non seulement de leur survie mais également d'une réelle reconnaissance de leur travail qui mérite, je l'ai déjà souligné dans d'autres assemblées, autant de respect que n'importe quelle fourniture de biens ou de services que l'on n'envisagerait pas de payer en dehors des délais prévus dans les cahiers de charge.

Pour conclure, nous ne voterons évidemment pas la confiance au Collège réuni mais nous assumerons une opposition constructive en veillant à ce que les éléments de continuité figurant dans votre programme soient respectés et en étant vigilants à toute initiative qui pourrait mettre à mal le travail des services et institutions et, plus généralement, des acteurs sociaux et de santé qui sont tous les jours sur le terrain pour soulager la misère, apporter aide et assistance aux plus démunis, soulager la souffrance physique et redonner une dignité aux plus faibles dans notre Région. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

(De meeste leden verlaten de vergadering. Blijven in de zaal: mevrouw Mouzon van de PS, de leden van het Front National en de heer Van Walleghem van het Vlaams Blok)

(Restent en séance: Mme Mouzon du PS, les conseillers du Front National et M. Van Walleghem du Vlaams Blok)

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, gisteren ben ik mijn toespraak voor de Brussels Hoofdstedelijke Raad begonnen met te verklaren dat ik blij was dat ik als lid van het Vlaams Blok voor één keer in Brussel het woord mocht voeren, aangezien de socialistische machthebbers in deze stad er nogal eigenaardige opvattingen over democratie op nahouden en met de regelmaat van een klok Vlaams-Blokkers het spreken beletten.

Ik moet toegeven dat ik gisteren in deze veronderstellingen heb gedwaald. Ik ben zo naïef geweest te geloven dat de liberalen, die toch beweren de vrijheid van meningsuiting hoog in hun vaandel te voeren, mij wel het spreekrecht zouden gunnen waar elke democratisch verkozen in een rechtstaat recht op heeft.

Ik had nochtans beter moeten weten, en eraan moeten denken dat het niet alleen de socialistische Minister Daerden is geweest die onze meeting en ons congres in Brussel heeft verboden, maar dat de Franstalige liberale burgemeester van Brussel vervolgens het werk van de heer Daerden heeft afgerond door een samscholingsverbod op het Brusselse grondgebied uit te vaardigen.

Het Franstalige socialisme en liberalisme gaan in Brussel dus werkelijk hand in hand om de enige partij die de belangen van het volk nog verdedigt zo efficiënt mogelijk de mond te snoeren.

Dat zal er mij nochtans niet van weerhouden om hier in deze vergadering ongezoeten mijn mening te kennen te geven over alle zaken die het welzijn van ons Vlaamse volk aanbelangen.

Het Regeerakkoord is op zijn zachtst gezegd vaag. Nu moet voor het Vlaams Blok een politiek project niet perse gedetailleerd zijn. Als er duidelijke en klare lijnen worden uitgezet voor een beleid in de toekomst, dan is iedere franje overbodig.

Wat van deze verklaring moet gezegd worden, is dan ook niet zozeer dat zij vaag zou zijn, neen, zij is gewoon nietszeggend. De tekst van de Minister-Voorzitter schuift geen enkel principe naar voor, maar is een eindeloos gegoochel met algemeenheden. Ik citeer er enkele: «er zal overgegaan worden tot een evaluatie; er zal tevens rekening worden gehouden met; er zal in het bijzonder aandacht worden besteed aan; er zal overwogen worden; er zal gezocht worden naar; er wordt verder opgevolgd; het overleg zal verder worden gezet; er zal operationeel worden gemaakt.», enzovoort, enzovoort. Het zijn allemaal loze begrippen, niemand is er tegen, niemand heeft er bezwaar tegen, zij zijn alleen maar een uiting van de nietszeggendheid.

Ze verdoezelen dat deze regering niets nieuws in huis heeft en ook geen oplossingen kan bieden voor de sociale problemen in Brussel.

Voor zover men niettemin van inhoud kan spreken, wil ik toch enkele punten uit dit Regeerakkoord ter sprake brengen.

Het gezondheidsbeleid en het welzijnsbeleid in Brussel hebben met mekaar gemeen dat de behoeften die er in Brussel bestaan lang niet kunnen worden gedekt met de financiële middelen die Brussel zelf kan opbrengen. Elk jaar liggen de uitgaven, zowel voor de gezondheids- als voor de welzijnssector, een stuk hoger dan de inkomsten, met als gevolg dat de Brus-

selse gemeenten, en in laatste instantie ook de Brusselse Regering, moeten bijspringen om de financiële put te dichtten.

Nu zit de Brusselse Regering zelf nogal met wat budgettaire problemen opgezadeld — omdat zoiets als een Brussels Gewest hoegenaamd niet levensvatbaar is — zodat ze ten langen leste wel noodzaak is om zelf op bedeltocht te gaan bij de federale overheid, waar men dan komt aandragen met redenen zoals de last van de zogenaamde «grootstedelijke functie» die Brussel te dragen zou hebben, waarbij de bede om geld wordt omfloerst en eufemistisch omschreven als het afsluiten van «samenwerkingsakkoorden met de federale overheid».

Het is ongetwijfeld bekend dat de federale overheid een staatsschuld heeft van 10 000 miljard frank en dus niet echt goed bij kas zit om een noodlijdend gewest bij te springen. De enige mogelijkheid die nog overblijft is om steun te zoeken bij het welvarende Vlaanderen. Ik ben blij dat er toch twee Vlaamse Ministers aanwezig zijn om dit te aanhoren. Het Vlaams Blok is niet per se gekant tegen een dergelijke financiële hulp of ze nu van de federale of van de Vlaamse overheid komt, maar stelt dat, indien de Vlamingen uit de rest van Vlaanderen zich engageren om een financiële bijdrage te leveren aan het leefbaar houden van Brussel, men minstens kan verwachten dat de Brusselse Vlamingen daarvoor recht hebben op een goede dienstverlening.

Een goede dienstverlening zou als een vanzelfsprekendheid moeten zijn, maar dat is, vooral op het gebied van het taalgebruik, reeds tientallen jaren hoegenaamd niet het geval. De bestaande taalwetgeving wordt al tientallen jaren bewust met voeten getreden: in de openbare ziekenhuizen, in de diensten van het OCMW, in de gemeenten en andere overheidsinstellingen. Dat gebeurt met uw medeweten en met de goedkeuring van deze Regering.

Dames en Heren, ik was dan ook stomverbaasd toen ik op bladzijde tien van uw Regeeraakkoord de volgende fenomenale loeier van formaat te lezen kreeg. «Het Verenigd College zal de toepassing van de taalwetgeving op OCMW-niveau blijven waarborgen». In het Regeeraakkoord van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad konden we reeds net hetzelfde lezen. Ik citeer nogmaals: «De Brusselse Hoofdstedelijke Regering zal de toepassing van de taalwetgeving op gewestelijk en gemeentelijk vlak blijven waarborgen.» Zo staat het letterlijk in de teksten. Blijven waarborgen? Is dit om te schaterlachen of wat? Als het niet zo ernstig was zou dit ongetwijfeld dé mop van de eeuw zijn.

De Brusselse Regering heeft nooit de taalwetgeving gewaarborgd, maar integendeel alles gedaan om ze uit te hollen en niet toe te passen. Daarvoor wil ik een tekst citeren uit een artikel van Francis Toiremol in het tijdschrift voor gemeenterecht «Van de strikte toepassing van de wetbepaling dat iedereen die dingt naar een betrekking, voor de vereiste taalexamen dient te slagen 'voor de benoeming', is afgeweken door de [...] circulaire van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. De afwijking is tot een algemene maatregel verheven voor deze personeelscategorieën. Dit geschiedde evenwel met de goedkeuring van de toezichhoudende overheid.»

Niet alleen is de Brusselse Regering afgeweken van de toepassing van de taalwetgeving, zij weigert zelfs om ze toe te passen. Toiremol heeft in zijn artikel een aantal cijfergegevens aangedragen, die meer dan sprekend zijn. Ik vat ze samen. Van de 705 benoemingen in de Brusselse gemeenten die over de periode 1989-1992 omwille van de taalwetgeving werden geschorst, werden er door de Brusselse Regering zegge en schrijve 3, ik herhaal 3, vernietigd. Dit is 0,4 procent. Van de 583 geschorste benoemingen in de Brusselse OCMW's voor dezelfde periode werden er welgeteld 8 door de Brusselse Regering vernietigd. Dit is 1,4 procent, 0,4 procent en 1,4 procent dat noemt men dus het waarborgen van de naleving van de taalwet-

geving, en er wordt ons nu beloofd dat de Regering dat zal blijven, met de nadruk op «blijven», doen.

Daarvoor belooft zij dat de bevoegde Ministers om de drie maanden een stand van zaken aan de Regering zullen voorleggen, en dat er na discussie in de Regering, door de betrokken Ministers desgevallend — «desgevallend» — de nodige maatregelen zullen worden getroffen. Dit is dus allemaal zeer vrijblijvend, zeer onschuldig en het waarborgt absoluut niets, zeker niet in een regering waar het FDF mee de plak zal zwaaien. Waarom moet zo'n rapport trouwens in het Verenigd College en de Raad, dus op regeringsniveau, worden besproken en niet in de Verenigde Vergadering en de Raad? In een parlementaire democratie is het normaal toch zo dat het Parlement de controlerende functie vervult, en niet de Regering.

Dames en heren, het gaat hier niet om een onbelangrijk iets, maar om een zaak waar het soms op leven en dood aankomt. Uit onderzoek blijkt dat 30 procent van de patiënten in de OCMW-ziekenhuizen Nederlandstaligen zijn. 58 procent hiervan zegt naar het Frans te moeten overschakelen om door het medisch personeel begrepen te worden.

Kan men zich inbeelden wat een Vlaming, die dringende medische hulp nodig heeft, zou kunnen overkomen, indien hij door de hem behandelende geneesheer niet zou worden begrepen? Het gaat hier om mensenlevens, en de verantwoordelijkheid van de voorgaande en deze Regering is dan ook verpletterend. Zou het overdreven zijn hier te spreken over medeplichtigheid aan onvrijwillige doodslag?

Bovendien bepalen de taalwetten van 1963 dat minimum 25 procent van de betrekkingen in de openbare ziekenhuizen — 50 procent vanaf afdelingschef — aan Vlamingen moeten worden toegewezen. Meer dan 30 jaar later schat men dat slechts 15 procent van de artsen Nederlandstalig zijn. Naast de Franstalige onwil is vooral de nauwe relatie tussen een aantal OCMW-ziekenhuizen en de ULB hiervan de oorzaak.

Om dit probleem eens en voorgoed op te lossen, pleit het Vlaams Blok voor het verbreken van elke band tussen de openbare ziekenhuizen en de ULB, te meer daar de ULB momenteel over een eigen ziekenhuis beschikt, waar haar studenten voldoende praktijkervaring kunnen opdoen. De toekenning van gemeenschapsgelden aan de openbare ziekenhuizen dient voortaan gekoppeld te worden aan de correcte naleving van alle taalwetten.

Het Vlaams Blok is er daarom niet voor te vinden dat de federale Staat het Brussels Gewest zomaar een blanco cheque van enkele miljarden zou geven zoals het Regeeraakkoord eigenlijk suggereert. Daar moet een duidelijke tegenprestatie tegenover staan, en dat kan niets anders zijn dan een waterdichte waarborg voor een correcte en volledige naleving van de bestaande taalwetgeving.

Nog een laatste woord over het welzijnsbeleid en het OCMW-beleid in het algemeen. Door tientallen mensen die op zoek waren naar een sociale woning werd ik reeds gecontacteerd, maar helaas: zij waren niet in het bezit van de juiste partijkaart, en wat meer is, zij hadden niet de juiste nationaliteit. Blijkbaar hebben vreemdelingen geen partijkaart nodig om aan een sociale woning te komen of om andere sociale rechten te verkrijgen. Brusselaars daarentegen moeten de juiste partijkaart op zak hebben en dan nog worden zij als minderwaardig beschouwd ten opzichte van onderdanen van Marokko, Turkije of Tunesië.

Het verwondert mij dat de Minister-Voorzitter niet geïnteresseerd is in wat de oppositie te zeggen heeft. In afwezigheid van de Minister-Voorzitter besluit ik dus als volgt.

Het Vlaams Blok zegt neen aan het non-beleid dat deze Brusselse Regering zes jaar heeft gevoerd.

Het Vlaams Blok zegt neen aan de ongebreidelde immigratie die op geen enkele wijze door deze Regering werd gestopt.

Het Vlaams Blok zegt neen aan de stadsverloedering en de verkrotting.

Het Vlaams Blok zegt neen aan de multicultuur die Brussel overspoelt.

Kortom, het Vlaams Blok zegt neen aan deze Regering. Het Vlaams Blok zegt neen aan Picqué de tweede. Ondanks de boycot, ondanks de leugens, ondanks de laster die verspreid is over het Vlaams Blok, is onze partij de grootste Vlaamse partij in Brussel geworden. Wij zullen het vertrouwen van onze kiezers niet beschamen. Onze oppositie, hoewel constructief, zal bikkelhard zijn.

Het Vlaams Blok zal een politiek voeren voor een Brussel aan de Brusselaars, een politiek voor het eigen volk eerst. (*Applaus bij het Vlaams Blok.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandebussche.

De heer Michiel Vandebussche. — Mijnheer de Voorzitter, ik zie dat een aantal collega's niet in de zaal zijn, maar ik hoop dat dit niet om dezelfde reden is als tijdens de uiteenzetting van de vorige spreker. (*Een aantal leden komen de zaal terug binnen.*)

Mijnheer de Voorzitter, de beleidsverklaring van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie telt drie hoofdstukken, die zeer belangrijk zijn: het gezondheidsbeleid, de bijstand aan personen en meer specifiek het OCMW-beleid. Eén hoofdstuk blijkt echter te ontbreken, namelijk dat over de culturele initiatieven. De Grondwet en de Bijzondere Wet op de staatsvorming bepalen nochtans dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie niet alleen over bicultuuraire, maar ook over biculturele aspecten kan vergaderen. Tijdens de vorige legislatuur heeft men beslist om op cultureel vlak geen initiatieven te nemen. Ik stel vast dat het Verenigd College op dit vlak opnieuw geen initiatieven neemt. Het oude artikel 108ter, het nieuwe artikel 166, paragraaf 3, van de Grondwet, bepaalt dat wij twee Gemeenschapscommissies hebben, maar ook een Verenigd College dat fungeert als overleg- en coördinatieorgaan tussen de beide Gemeenschappen. Het Verenigd College heeft deze functie als zodanig tot nog toe niet opgenomen, behalve op het vlak van het gezondheidsbeleid, en de bijstand aan personen, dus niet op het culturele vlak. Nochtans zegt de Grondwet zeer duidelijk dat de aangelegenheden bedoeld in paragraaf 1 van artikel 166 — het gaat hier zowel om culturele en persoonsgebonden materies en onderwijs — samen in de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie worden geregeld. Dat de GGC deze taak niet op zich neemt, moet worden gezien tegen een niet onbelangrijke politieke achtergrond. Van het Verenigd College vernam ik dan ook graag welke de argumenten bij de opstelling van de beleidsverklaring waren om opnieuw deze nochtans uitdrukkelijk in de Grondwet en bijzondere wet voorgeschreven taak naast te leggen.

De heer Guy Vanhengel. — U geeft zelf het antwoord op uw vraag.

De heer Michiel Vandebussche. — Neen. Overigens heb ik nog altijd het recht om het Verenigd College te ondervragen. Er kunnen overigens ernstige argumenten geweest zijn om deze taak niet op te nemen. Ik had graag gehad dat het College deze aan de Vergadering meedeelde.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen. — Wij hebben geen geld!

De heer Michiel Vandebussche. — Zelfs indien men mij ernstige redenen opgeeft om de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie haar coördinatie- en overlegfunctie niet te laten uitoefenen, dan nog blijf ik erbij dat het College als belangrijke taak de samenwerking tussen de Gemeenschappen in Brussel, ook op cultureel vlak, moet concretiseren.

Gaat men ervan uit dat het Verenigd College deze opdracht niet moet vervullen, dan stel ik voor dat de Voorzitter van het College een initiatief zou nemen opdat deze doelstelling op een andere manier wordt gerealiseerd.

De Grondwet en de bijzondere wet schrijven dit overleg voor en momenteel vindt dit niet plaats. (*De heer Jos Chabert, Collegelid, knikt ontkennend.*) Zo ja, mijnheer Chabert, dan zal ik met plezier vernemen hoe dat overleg dan wel gebeurt. Indien het Verenigd College deze taak niet op zich neemt, dan kan dat gebeuren via een co-communautaire initiatief van de Verenigde Gemeenschapscommissie of van de COCOF en de VGC. Tot nog toe heb ik echter weinig in die zin gezien.

De heer Jos Chabert, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid. — Mijnheer Vandebussche, ik dien u onmiddellijk van repleik. De Colleges van respectievelijk de COCOF en de VGC hebben gezamenlijk reeds verschillende culturele initiatieven genomen, onder meer het Kunst en Festival des Arts. Nog andere acties, onder andere deze voor Sarajevo, hebben wij samen ondernomen. Er wordt dus wel samengewerkt. Wij hebben wel het kanaal gekozen van de VGC-COCOF.

De heer Leo Goovaerts. — En om geld in het laatje te krijgen, verkopen wij de cultuurcheques van Chabert.

De heer Walter Vandebussche. — Hou toch op met die onzin!

De heer Michiel Vandebussche. — Mijnheer Chabert, wat u zegt is al een belangrijk uitgangspunt. Nochtans blijf ik erbij dat de functie van overleg- en coördinatieorgaan van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, zoals ingeschreven in de Grondwet en de Bijzondere Wet, nog altijd niet is waargemaakt.

Voor ons, Vlamingen, is het niet onbelangrijk dat er een strikte pariteit bestaat in het Verenigd College. Ik lees dan ook met voldoening in de beleidsverklaring dat een Nederlandstalig en Franstalig Collegelid gezamenlijk het College zullen vertegenwoordigen bij missies die de bicultuuraire bevoegdheden aangaan. Dat lijkt mij een positieve zaak: Ingevolge het Sint-Michielsakkoord is de Minister-Voorzitter ook Voorzitter van het Verenigd College, wat een nieuwe dimensie is. Vanmorgen heeft hij in verband met onze relaties met de Gewesten gezegd dat hij als Minister-Voorzitter garant staat voor de communautaire pacificatie in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Ik hoop dat hij een stap verder zal doen en als Voorzitter van het Verenigd College niet alleen garant zal staan voor de communautaire pacificatie maar samen met de verantwoordelijken in de beide Gemeenschapscommissies, ook de motor en de stimulator zal zijn van de communautaire samenwerking die in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest sterker moet worden uitgebouwd.

Mijnheer de Voorzitter, ik wil nu enkele woorden wijden aan de meer praktische punten uit de beleidsverklaring.

Ik vraag het Verenigd College of de 70 miljoen die door de COCOF aan de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie werd beloofd, reeds werd overgemaakt.

De heer Jos Chabert, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid. — Mijn antwoord is positief.

De heer Michiel Vandenbussche. — Dat verheugt mij ten zeerste. Dat is niet onbelangrijk, want in de beleidsverklaring wordt gezegd dat de financiële middelen beperkt zijn zodat 70 miljoen niet weinig is.

Een tweede concreet punt gaat over de armoedebestrijding. De Voorzitter van het College verwijst terecht naar het interessante verslag over de armoede, opgemaakt door de Koning-Boudewijnstichting. Hij doet opmerken dat voor de bestrijding van de armoede bijkomende middelen ter beschikking zullen worden gesteld. Ik neem aan dat het om federale middelen gaat waarop het Brussels Hoofdstedelijk Gewest aanspraak zal kunnen maken. Gaat het inderdaad om federale middelen en hoe hoog is dat bedrag?

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen. — Ik kan u momenteel niet antwoorden. Het betreft inderdaad federale middelen maar er werden in de federale Regeringsverklaring geen cijfers geciteerd zodat wij nog niet weten over hoeveel het gaat.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer Grijp, wij hopen daarover in de loop van de volgende maanden uitsluitsel te krijgen. Het blijkt dat die middelen anders zullen worden aangewend dan deze die ter beschikking werden gesteld voor het Fonds voor Armoedebestrijding dat op zijn beurt put uit het Bijzonder Fonds voor Maatschappelijk Welzijn.

In een derde concreet punt wordt gezegd dat het Verenigd College maatregelen zal nemen om de overcreditering van de gezinnen te bestrijden. U weet dat ik tijdens de vorige zittingsperiode daaromtrent een initiatief heb genomen. Ik ben blij dat dit punt in de beleidsverklaring werd opgenomen en hoop dat het Verenigd College inderdaad concrete maatregelen zal nemen.

De heer Rufin Grijp, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen. — Wij zullen inderdaad maatregelen nemen mede als gevolg van het initiatief dat door u tijdens de vorige zittingsperiode werd genomen. Ik moedig u dus aan om nog meer initiatieven te nemen.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, ik stel vast dat de antwoorden op mijn vragen vrij snel worden gegeven en dat zij allemaal in positieve zin zijn.

De heer Walter Vandenbossche. — Ik verdenk u ervan vooraf kennis genomen te hebben van de antwoorden.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer Vandenbossche, dat is onjuist. Vijf minuten geleden wist het College niet wat ik zou vragen.

Er staat in de beleidsverklaring ook dat er verder overleg zal worden gepleegd met het oog op een evenwichtige spreiding van de politieke vluchtelingen. Dat betekent dat er in het verleden reeds overleg was en dat daaraan verder zal worden gewerkt. Met wie werd overleg gepleegd en wat is het resultaat ervan? Welke nieuwe stappen zullen op dat vlak worden gedaan? Het is een probleem dat vele leden van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad bezighoudt.

Ik zal het niet meer hebben over de passage betreffende de toepassing van de taalwetgeving. Daarover zijn voldoende positieve uiteenzettingen gehouden.

De vele positieve aspecten van deze beleidsverklaring zijn voldoende onderstreept door andere sprekers en ik ben er zeker van dat ook in het antwoord hieraan ruim aandacht zal worden besteed. Ik dank reeds bij voorbaat omdat ik er zeker van ben dat mijn vragen een concreet antwoord zullen krijgen. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je commencerai mon intervention par une courte anecdote. Ce midi, je me suis rendu au Parc de Bruxelles avec M. Vandenbossche qui m'y avait invité dans le cadre de la Fête de la Communauté flamande de Bruxelles, il y avait notamment un concert de qualité. Il y avait énormément d'ambiance. C'était très agréable. Tous ceux qui souhaitent participer à ces manifestations sont, je le présume, les bienvenus.

M. Walter Vandenbossche. — La Communauté flamande est une communauté très ouverte!

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, j'ai examiné avec mon groupe l'accord de Gouvernement, plus particulièrement à l'aune des deux priorités politiques que les membres du groupe ECOLO — ainsi que d'autres — ont défendues avec ténacité sous la législature précédente.

Il s'agit d'abord d'une politique régionale cohérente de santé publique et, ensuite, de la lutte contre la pauvreté, avec la participation des associations de terrain et des personnes concernées dès la conception des programmes en la matière, et du renforcement des moyens des CPAS.

Ce qui nous a plus particulièrement touchés à la lecture de votre courte déclaration, c'est son caractère plus gestionnaire que politique. Nous savons qu'il n'y a pas de bonne politique sans bonne gestion, mais si la vision politique n'est pas suffisamment cohérente, la bonne gestion n'y supplée pas.

Par rapport aux deux axes prioritaires que j'ai cités, sachez, Messieurs les Ministres, que nous sommes déçus. Il ne s'agit pas là d'une critique de principe.

Du point de vue de la santé, il faut effectivement réaliser le plan IRIS; nous ne nous y sommes pas opposés sous la législature précédente. Cependant, l'accord énumère une série d'aspects de la politique de santé sans que ceux-ci soient ordonnés dans une logique de santé publique moderne, logique qui imposerait de commencer par la prévention et par la tenue à jour des besoins de la population et des offres de soins.

Vous parlez de l'Observatoire de la santé, mais en trois lignes, à la fin d'un chapitre. Serez-vous plus rapides que sous la précédente législature, pour constituer enfin une équipe qui aurait les moyens de travailler? Quand y joindrez-vous un épidémiologiste? De plus, pourquoi ne pas y associer le coordinateur de la concertation «Toxicomanie-Bruxelles»?

Enfin, en toute logique, dans un organigramme relatif à la santé publique, l'Observatoire devrait avoir une place plus centrale.

Dans cette même logique de la santé publique, les soins et services de première ligne devraient venir en seconde position: médecins et généralistes, centres locaux de santé, services de santé mentale, soins à domicile. Cette structuration n'est pas non plus reprise dans l'accord. Les soins à domicile ne sont cités qu'une fois sous le titre «Formes alternatives de soins», alors qu'il s'agit bien là d'un niveau de soins de première ligne. Par ailleurs, les médecins de famille ne sont pas cités. On reste dans une vue «hospitalo-centrique». N'y a-t-il pas d'experts en matière de santé publique dans la majorité?

Quatre lignes sont consacrées à la toxicomanie. — Si ce n'était pas inquiétant, on pourrait en rire. — La moitié de « ce chapitre » sert à rappeler que la concertation entre, d'une part, le secteur médico-social et, d'autre part, le secteur répressif sera poursuivie. Mme Foucart, qui avait aussi développé des perspectives intéressantes dans le débat sur la toxicomanie organisé à la COCOF à la fin de la législature précédente, appréciera ! La qualité du débat que nous avons eu à ce moment avait été soulignée par le Président Moureaux. La coordination COCOF/VGC qui doit se faire au niveau de la CCC ne doit-elle pas également avoir pour but d'intégrer au mieux le travail des parlementaires — ici, francophones — surtout quand il est de qualité ?

Tant que l'on parle de la toxicomanie sans une approche diversifiée qui fait la distinction entre la quantité de drogues, les effets, les modes de consommation, la prohibition et, par ailleurs, les actes de délinquance, on restera au niveau des mythes, fantasmes et repoussoirs, sans approfondir le débat démocratique.

Le titre d'un autre paragraphe — titre : « Patients à comportements très difficiles et agressifs » ; paragraphe : « Les projets pilotes seront poursuivis. » — est plus long que le paragraphe. Mais de qui, de quoi, parlez-vous ?

D'où provient ce concept de comportement très difficile ? A quelle posologie faites-vous référence ?

En évoquant les soins à domicile, vous avez raison de rappeler la nécessité d'une concertation avec le pouvoir fédéral. Ne soyons pas naïfs. Dans la majorité figurent deux partis qui, dans leur programme, à des niveaux divers, ont des vellétés ou la volonté de scinder la sécurité sociale en tout ou en partie. Faire supporter par les Régions une partie des charges de la sécurité sociale — spécialement en ce qui concerne les soins de santé — risque de renforcer cette dérive « désolidarisante ». Il ne peut être question de s'orienter vers des citoyennetés bruxelloises différentes sur le plan des droits sociaux.

Vous me rétorquerez que la Volksunie n'est pas représentée au sein du Collège réuni. Prenez garde, Monsieur Chabert : certains de vos amis pourraient prendre le relais. Il faut éviter qu'à l'échelon fédéral, les partis de certains partenaires de la majorité bruxelloise fassent le contraire de ce qu'ils disent sur le plan régional.

Quant à la crainte d'une consommation abusive de soins et de transferts injustifiés, nous savons que la sous-consommation existe bel et bien dans les groupes défavorisés. Il ne s'agit pas d'un critère communautaire, mais social. Le bicommunautaire doit dès lors faire partie de ce front commun contre la misère.

La cohérence de la politique régionale de santé publique, que nous réclamons, permettrait de répondre largement aux questions de sous- et de surconsommation, de défendre l'accès aux soins pour tous et de rendre plus judicieux et plus rationnel le recours aux soins lourds et plus coûteux.

Enfin, l'aide sociale urgente est abordée en deux lignes. Vous ne citez pas le home Ariane. De nouveaux retards sont-ils intervenus ? Serons-nous rassurés à ce sujet ?

J'en viens à notre deuxième priorité. Il est quand même inouï de constater que l'accord ne mentionne pas le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, pourtant régi par une ordonnance. Par quel tour de passe-passe MM. Gosuin et Grijp ont-ils réussi à escamoter, dans cette déclaration, les conclusions du premier rapport, les recommandations votées par l'Assemblée, le rapport intermédiaire ? Pour rappel, celui-ci portera sur les deux dernières années et doit, selon la loi, être déposé sur le bureau de notre Assemblée pour le 30 septembre.

Les membres de la majorité qui siégeaient à la Commission sociale précédente ont-ils eu si peu d'influence ? Vous vous réfère-

rez au rapport fédéral et non au rapport bruxellois. Evidemment, les suites du rapport fédéral vous laissaient espérer des crédits sans que soit précisée leur affectation spécifique. Par contre, l'ordonnance bruxelloise vous oblige à organiser une concertation avec les acteurs de terrain. Où en sommes-nous ? Puisqu'il s'agit d'une procédure annuelle, n'était-il pas indiqué qu'elle trouve sa place dans votre déclaration ? N'avez-vous pas l'ambition d'améliorer la réalisation de cette concertation et l'application de cette ordonnance relative à l'établissement du rapport annuel sur la pauvreté à Bruxelles ?

Heureusement, la déclaration s'est révélée plus explicite en ce qui concerne les CPAS. Ces derniers doivent recevoir tous les moyens adéquats leur permettant d'introduire ou de réintroduire au plus vite dans le circuit les personnes exclues sur le plan des droits et des devoirs sociaux qu'implique la solidarité inhérente à la sécurité sociale. La « sécu » constitue le filet de protection. Le minimex est la bouée de sauvetage qui devrait rester l'exception accidentelle. Nous constatons actuellement une dérive en la matière. Les partis associés aux différents niveaux de pouvoir doivent assumer la cohérence de leur politique à ces divers échelons. Si ce système ne fonctionne pas et que le pouvoir fédéral s'esquive, par exemple en ce qui concerne l'exclusion du chômage et les retards administratifs, ces responsables doivent s'en prendre à eux-mêmes. Leurs partis appartiennent également à la majorité fédérale.

Les problèmes de tutelle et d'équilibre linguistique sont davantage présents dans votre déclaration qu'une mobilisation dans la ligne que demandent les Présidents de CPAS eux-mêmes : les contrats de dignité avec les citoyens. Cet élément est peut-être sous-entendu, mais j'aurais souhaité plus de précisions à ce sujet.

Quant à la politique relative aux aînés, le défi est plus important à Bruxelles qu'ailleurs puisque, bientôt, un quart de la population bruxelloise aura plus de soixante ans, contre un cinquième sur le plan national. Notre mission est d'explorer toutes les richesses et les potentialités nouvelles — donc pas seulement les charges — que ce phénomène représente. Ce vieillissement constitue également une victoire sociale. La problématique des aînés est, selon moi, trop abordée sous l'aspect « contraintes ». Dès lors, les investissements à consentir sont trop présentés sous l'optique des charges et pas suffisamment sous l'aspect « progrès social ».

Il apparaît aussi nécessaire de prévoir certaines situations comme nous l'ont prouvé les fermetures récentes de maisons de repos. Des mesures sont-elles envisagées en la matière ?

En cas de telles fermetures, des dispositions seront-elles prises en matière d'accompagnement psycho-social des hébergés, par les services locaux de santé mentale, par exemple ?

J'évoquerai à présent brièvement les services sociaux. Votre déclaration, Monsieur le Ministre-Président, est aussi très peu explicite sur ce sujet. Quelle sera la mission de ces derniers au sujet de l'accompagnement post-pénitencier et de quelle aide disposeront-ils sur le plan juridique ?

La même question se pose en ce qui concerne les personnes surendettées. Lors de la dernière permanence d'un service social de quartier de Schaerbeek, trois quarts des consultations concernaient un problème de surendettement. Les services sociaux seront-ils coordonnés avec ceux des CPAS ? A nos yeux, dans le cadre du développement communautaire des quartiers, les services sociaux ont une place de relais, d'interface et de relance du CPAS. Qu'est-il prévu pour assurer, au niveau de la Région, des permanences sociales de garde ?

Enfin, nous ne voulons pas de distorsion de statut entre les travailleurs sociaux bruxellois, qu'ils soient du bicommunautaire ou du monocommunautaire.

Après examen, nous avons estimé votre accord politique faible, manquant de cohérence et d'ambition sociale. En tant que parti de l'opposition, nous ne pouvons nous en satisfaire et nous agissons donc pour stimuler l'action dans le sens des deux axes prioritaires que j'ai soulignés au nom de mon groupe. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Grouwels.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, graag wil ik in aanvulling van de uiteenzetting van de heer Vandebossche, de fractievoorzitter van de CVP, enkele punten inzake de bicommunautaire sector toelichten.

Ten eerste treft het mij dat er in het Regeerakkoord en de Regeringsverklaring van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie verschillende veelbelovende engagementen werden opgenomen. Er is de wil om tot de coördinatie tussen de verschillende beleidsniveaus in Brussel te komen, onder meer betreffende het drugsbeleid, het uitgesproken respect voor en het toezicht op de wettelijk vastgelegde gelijke behandeling van Nederlandstaligen en Franstaligen in de bicommunautaire instellingen, de actieve aandacht voor het onthaal en de dienstverlening aan Nederlandstaligen en Franstaligen in de bicommunautaire privé-instellingen. Dit zijn niet enkel veelbelovende engagementen, maar tevens minimumvoorwaarden die moeten bijdragen tot de uitbouw van de kwaliteitsvolle, efficiënte dienstverlening voor iedereen in Brussel.

Inzake het gezondheidsbeleid wordt de sanering van de openbare ziekenhuizen via het Irlisplan bevestigd. Er wordt een wijziging van de OCMW-wet via een ordonnantie aangekondigd, ten einde meer rekening te houden met de nieuwe structuren van deze ziekenhuissector. Ik benadruk dat dit enkel tot doel kan hebben de voogdij van de College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie over de openbare ziekenhuizen en over de overkoepelende structuur in haar volle betekenis te handhaven. Voor de ziekenhuizen dringen wij aan op een goed onthaal en een grote verzorging van de patiënten in het Nederlands en het Frans, maar vragen wij ook aandacht voor grote anderstalige groepen, dit door het inschakelen van interculturele gezondheidsbemiddelaars.

Wat het centrum voor gezondheidsobservatie betreft, zal men vooral de gezondheidssituatie van de ouderen onderzoeken. Dit is zeker nodig, maar ik wil het College toch vragen dit centrum ook te belasten met het onderzoek naar de invloed van het leefmilieu op de gezondheid van de Brusselse bevolking. De luchtkwaliteit is immers van die aard dat vooral kinderen en ouderen hinder ondervinden.

Inzake het beleid van bijstand aan personen is men reeds gestart met een ADL-reglementering die volwassen andersvaliden de mogelijkheid moet geven zelfstandiger te worden in hun dagelijks leven. Het Regeerakkoord wil de huidige reglementeringen aan een globale evaluatie onderwerpen. Dit moet dringend gebeuren, om daarna ook zo snel mogelijk tot een verdere verbetering van deze bijstand te komen. Ik wil mij hier niet uitspreken over de aard van deze verbetering. Het belangrijkste is dat het College het principe zelf erkent.

Ik mis in het akkoord echter wel een verwijzing naar het Centrum voor Maatschappelijke Documentatie. Is dit doelbewust weggelaten of louter uit vergetelheid? Naar ik verneem zou dit centrum stilaan uit zijn problemen geraken. Toch benadruk ik hier de noodzaak van een goede tweetaligheid en een correcte service van dit bicommunautair centrum.

De heer Rufin Grijs, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen. —

Mevrouw Grouwels, dit Centrum werd niet vermeld op aandringen van de CVP-fractie.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Dat neemt niet weg dat een aantal CVP-leden daar zeer sterk om bekommerd zijn en precies daarom vraag ik hoe de situatie is van dit Centrum.

De heer Leo Goovaerts. — Kunt u ons zeggen hoe deze CVP-leden daar dan over denken, mevrouw Grouwels?

De heer Walter Vandebossche. — Mijnheer Goovaerts, ik wed dat u zelf goed genoeg in staat bent om daarover informatie te verstrekken.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Verder wil ik van de bespreking van het bicommunautair akkoord gebruik maken om een grote bezorgdheid uit te drukken. Overal in Brussel stellen we vast dat er kinderen op straat rondlopen zonder toezicht van ouders of begeleiders, dat bepaalde jongeren geen andere keuze hebben dan hun tijd in ledigheid op de straat door te brengen, omdat ze geen enkel zinvol alternatief inzake sport of andere ontspanning hebben. Dit is een bron van ongenoegen voor de jongeren zelf en van wrevel.

Deze situatie bemoeilijkt het samenleven van buurtbewoners ernstig. Ik snijd dit onderwerp hier aan omdat wij gemeenschapsmateries bespreken. Normaal wordt dit thema in de COCOF of de VGC besproken, naar mijns inziens ontbreekt er in Brussel een forum om samen over deze problemen te praten en samen naar gecoördineerde oplossingen te zoeken. Ik vraag het College dan ook of het geen suggesties heeft om dit te verhelpen. Hoe kunnen we op dit vlak tot een betere coördinatie komen? Op het niveau van de Raad stel ik voor dat wij in één van onze commissies een forum scheppen om over dit soort van gemeenschapsproblemen te praten.

Samen met de heer Michiel Vandebussche ben ik van oordeel dat er meer oog moet zijn voor de ondersteuning van bicommunautaire culturele projecten. Er zijn voorbeelden gegeven van wat reeds gebeurt, maar de initiatieven blijven schaars. De kunstenaars op het terrein wachten niet op onze goedkeuring om samen muziek of andere creaties te maken. Het is enkel jammer dat zij niet meer aandacht krijgen.

Tot slot richt ik mij graag tot de Voorzitter van het College. Ik weet niet of hij nog ergens in de zaal aanwezig is, maar in elk geval beschouw ik wat ik nu ga zeggen als uitermate belangrijk. Ik wil namelijk ingaan op wat hij vanmorgen heeft verklaard in zijn hoedanigheid van Minister-Voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad, namelijk dat Brussel Franstalig is en dat verdraagzaamheid dient te worden opgebracht voor de minderheden. Een dergelijk standpunt ondergraaft het communautair evenwicht niet enkel in Brussel, maar ook in geheel België. Meer nog, het holt de nationale en hoofdstedelijke functie van Brussel en derhalve ook artikel 43 van de Brusselwet uit. Niemand loochent dat Brussel een Franstalige meerderheid kent, maar politiek en institutioneel ligt dit anders. De nationale functie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest houdt in dat Brussel, zoals overigens grondwettelijk is bepaald, tweetalig is en door alle regeringsleden als dusdanig moet worden aangezien. Bovendien worden in ons Gewest de twee gemeenschappen als volkomen gelijkwaardig en gelijk aangezien, en dit ook door de hele Brusselse Regering. Indien de Minister-President deze twee punten weigert te bevestigen, neem ik aan dat hij en alle Regeringsleden de nationale en hoofdstedelijke functie en derhalve ook de internationale functie in Brussel laten vallen. Ik weet dat de Minister-Voorzitter tegenover de Vlamingen eigenlijk een gematigd en verdraagzaam man is. Met dit soort verklaringen wekt hij echter de tegenovergestelde indruk en ondermijnt hij de geest van zijn eigen Regeringsverklaring. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, Monsieur Hermanus est venu vous dire tout le bien que le groupe socialiste pensait de la déclaration du Collège réuni. Il vous a assuré du soutien des socialistes.

Le groupe m'a déléguée pour écouter les interventions des autres partis, même celle du Vlaams Blok, — c'est la raison pour laquelle je suis restée en séance — et m'a demandé de poser quelques questions précises sur cette déclaration.

En matière de santé, comme vous l'a dit M. Hermanus, le groupe socialiste se réjouit du fait que le Plan IRIS sera poursuivi. Seuls les hôpitaux publics garantissent à tout habitant de cette Région d'être soigné et pris en charge quelle que soit sa situation sociale, économique, culturelle, linguistique ou autre.

Je poserai tout de même une question: où en est-on dans l'approbation des comptes des hôpitaux par les vérificateurs aux comptes?

En ce qui concerne la mission sociale des hôpitaux, on nous annonce des efforts particuliers. On met dans le même sac les hôpitaux publics et les hôpitaux privés, mais j'attire votre attention sur le fait qu'en principe, un patient qui n'est pas couvert par l'INAMI ou par la sécurité sociale l'est par le CPAS. Nous nous trouvons donc de nouveau face à un phénomène de transfert entre la sécurité sociale et l'aide sociale. Puisqu'on recherche des cohérences, il faut les rechercher à tous niveaux, et pas seulement entre le niveau fédéral et le niveau régional. Il faut rester cohérent entre nous et ce, dans nos diverses politiques. Nous devons nous demander si l'effort particulier doit être consenti en faveur des hôpitaux qui accueillent ces patients ou en faveur des CPAS qui ont pour mission obligatoire de couvrir les besoins en matière de santé des « indigents » non couverts par la sécurité sociale. Je formule cette remarque, sans plus.

Quant à l'aide aux personnes, on nous annonce deux ordonnances-cadres. Les matières étant techniques et compliquées, des adaptations peuvent s'imposer. Toute une série de décisions doivent donc être prises, de préférence par arrêtés parce que ceux-ci sont plus faciles à modifier que les ordonnances. Il n'en demeure pas moins qu'à notre avis, il ne s'agit pas de faire des arrêtés de pouvoirs spéciaux et d'abandonner au Collège réuni les compétences qui incombent à l'Assemblée réunie. Les ordonnances devront donc bel et bien fixer les principes fondamentaux et aller aussi loin que possible, en ne laissant au pouvoir réglementaire que ce qui doit nécessairement relever de ce pouvoir.

Par ailleurs, on nous promet un effort particulier dans la lutte contre la pauvreté par la création d'un fonds alimenté au départ du Fonds spécial de l'aide sociale, et ce en faveur des CPAS qui font face aux difficultés les plus criantes. Le Crédit communal vient de sortir une revue consacrée aux finances des pouvoirs locaux en 1994. Un chapitre important de cette revue traite des CPAS. On y découvre que la part du Fonds spécial de l'aide sociale est infime dans les recettes des CPAS. Elle représente 3,5 pour cent des financements publics, contre 27,7 pour cent en moyenne de financement et 8,4 pour cent de financement par l'Etat fédéral pour le remboursement du minimex. Il s'agit-là d'une moyenne nationale.

A Bruxelles, le Fonds spécial de l'aide sociale représente seulement 2,9 pour cent des recettes publiques des CPAS. La subvention communale est de 33,6 pour cent en moyenne et la subvention de l'Etat pour le minimex est de 13,6 pour cent. En Wallonie, le Fonds spécial de l'aide sociale représente 4 pour cent des recettes des CPAS wallons contre 2,9 pour cent à Bruxelles et 3 pour cent en Flandre. La subvention communale

en Flandre est, en moyenne, de 27,7 pour cent en Wallonie de 28,3 pour cent et à Bruxelles, je le répète, de 33,6 pour cent. La subvention de l'Etat pour le minimex est, en moyenne, en Flandre de 4,8 pour cent, en Wallonie de 11,6 pour cent et à Bruxelles, je le répète, de 13,6 pour cent.

C'est dire que le groupe socialiste s'inquiète à l'idée qu'on puiserait sur le Fonds spécial de l'aide sociale bruxellois, avant répartition entre les 19 CPAS, pour aider plus particulièrement les CPAS les plus pauvres, alors que nous sommes les premiers à demander que les critères de répartition du Fonds spécial de l'aide sociale entre les 19 CPAS tiennent compte du fait que, structurellement, certains CPAS doivent faire face à des besoins plus aigus que d'autres, avec des recettes potentielles plus basses que d'autres. Cela va généralement de pair: une commune pauvre doit faire face à de plus grands besoins d'aide sociale avec des recettes fiscales moins grandes.

Ce que nous demandons donc, c'est une augmentation plus nette du Fonds spécial de l'aide sociale et une accentuation des critères qui favorisent les discriminations positives pour la répartition de la totalité de ce fonds. Un chapitre abondant est consacré à la situation des personnes âgées. Je souhaite attirer votre attention sur le fait que le succès — dont nous nous réjouissons — des formules d'aide à domicile et de prise en charge à domicile, de soins de santé et de qualité de vie, en général, permettant aux personnes âgées de vivre plus longtemps chez elles, a pour conséquence que les personnes entrant dans les maisons de repos sont de plus en plus âgées et de plus en plus atteintes par les handicaps du grand âge. Cela entraîne un encadrement beaucoup plus important en personnel soignant, et nous arrivons à la limite du supportable, surtout dans le cadre du moratoire sur les lits en maisons de repos et de soins et de toutes les formules que vous connaissez, qui ont tendance à réduire l'encadrement de manière drastique.

J'en arrive aux CPAS proprement dits. On va demander au Gouvernement fédéral d'augmenter le remboursement du minimex. C'est très bien. Je vous rappelle cependant le remboursement différencié, selon que le CPAS octroie plus ou moins de 500 dossiers minimex. Cette discrimination positive tenant compte de la pauvreté relative des CPAS et de la population n'est cependant pas parfaite. En effet, on peut difficilement comparer 500 dossiers minimex sur une population de 80 000 habitants, dont le revenu moyen par habitant est normal, avec 400 dossiers minimex sur une population de 21 000 habitants, dont le revenu moyen par habitant est le plus bas de Belgique.

Tel est le cas du CPAS que j'ai l'honneur de présider. Celui-ci ne bénéficie pas du remboursement préférentiel.

Cela étant, pour le Fonds spécial de l'aide sociale, vous nous parlez de critères favorisant les discriminations positives. Ils existent déjà et je crois qu'il faut les accentuer sur la base de données objectives et officielles. C'est l'évidence même. D'ailleurs, si les critères retenus n'étaient pas objectifs, nous courrions le risque d'une annulation par la Cour d'arbitrage.

Vous devez savoir aussi que pour les CPAS pauvres, ceux qui sont les plus surchargés de demandes et qui ont le moins de moyens, en personnel, l'effort demandé pour l'élaboration des statistiques est insurmontable. Excusez-moi de parler du CPAS de Saint-Josse, mais c'est celui que je connais le mieux. Huit assistantes et assistants sociaux, pour la plupart contractuels, gèrent un fonds de roulement d'un millier de dossiers, ce qui représente à peu près 2 000 personnes. Chacun d'eux a un bureau grand comme une cabine téléphonique. Ils ont des entretiens mensuels avec des personnes qui, par définition, sont en état de détresse, avec des couples accompagnés de leurs enfants entassés dans un local exigu.

Je n'exagère pas, ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est la réalité. Cette situation est intenable. Si, en plus, ils doivent faire des statistiques, cela devient insupportable.

Il faut vous dire que la plupart des jeunes qui se sont lancés dans les études d'assistant social l'ont fait par idéal. S'ils exercent leur métier dans un CPAS, ils se retrouvent happés par un travail administratif, par la nécessité de maîtriser des réglementations aussi complexes et aussi changeantes que la sécurité sociale, les soins de santé, les pensions, les tarifs des entreprises publiques, les tarifs préférentiels. Ils n'en sortent plus.

C'est de cela qu'il va falloir absolument tenir compte à l'avenir. A supposer même qu'au CPAS de Saint-Josse nous puissions rémunérer un, ou deux, ou trois assistants sociaux supplémentaires, nous ne saurions pas où les installer.

M. Juan Lemmens. — Nous ne sommes pas ici au CPAS de Saint-Josse, mais au Conseil bruxellois.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — J'essaie de parler de ce que je connais, ce qui n'est pas votre cas. Vous vous contentez de lancer à tout bout de champ : « Elle est belle la démocratie ! » On dirait que vous êtes programmé pour dire cela et rien que cela.

Autre problème : celui du versement du Fonds spécial de l'aide sociale via la commune. Lorsque la commune verse à temps sa contribution au CPAS et que la Commission Communautaire commune ne verse pas suffisamment tôt l'aide sociale à la commune, cette dernière doit préfinancer à sa charge le financement du CPAS. Si la commune verse avec retard la part du Fonds spécial de l'aide sociale qui revient à son CPAS, ce dernier doit opérer, à sa charge, un préfinancement. La commune paie, en général, avec retard et réalise d'autant plus de bénéfices que la part du fonds augmente. En définitive, c'est le Crédit Communal qui est le bénéficiaire puisque la commune place l'argent à un taux inférieur à celui auquel le CPAS emprunte.

M. le Président. — Madame Mouzon, ce que vous dites est fort important et intéressant. Ce problème pourrait faire ultérieurement l'objet d'une excellente interpellation...

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Une interpellation, certainement pas !

Ai-je épuisé mon temps de parole ?

M. le Président. — Mais votre intervention n'entre pas tout à fait dans le cadre de la discussion d'un programme de Gouvernement.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Mais si, puisqu'on parle du Fonds spécial de l'aide sociale !

Je demande que ce Fonds spécial soit versé directement aux CPAS et qu'il n'y ait plus ce passage obligé par les communes. Autrement dit, ce que le groupe socialiste demande, c'est qu'on brise les mécanismes de l'inégalité, qui font que les personnes et les institutions sont inégales. Et si le groupe PS le demande, c'est aussi parce que garantir à chacun un logement, une aide médicale et une aide sociale est la seule et vraie réponse efficace à l'extrême droite, qui fait son beurre sur la misère, sur la haine et sur le désarroi. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemmens.

M. Juan Lemmens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, l'Assemblée de la Commission communautaire commune est le lieu privilégié où

les Communautés francophone et flamande peuvent agir de concert pour défendre leurs intérêts mutuels. Le Front national entend, Monsieur le Président du Collège, qui n'êtes même pas là pour écouter le discours d'un des groupes les plus importants de cette Assemblée, que vous souhaitez même vous concerter avec la COCOF et la VGC.

Or, j'ai entendu le discours de M. Hasquin à la COCOF, qui laisse plutôt présager une agressivité de mauvais aloi envers la Communauté flamande. Nous nous posons donc la question de savoir, Monsieur Picqué, qui êtes dans les coulisses, s'il existe une réelle solidarité ministérielle en ce qui concerne nos relations avec la communauté néerlandophone. Monsieur le Ministre-Président absent, entrerait-il dans vos intentions de laisser évoluer les relations entre les deux communautés nationales à Bruxelles au gré des interviews que vous accorderez à la presse ?

M. le Président. — Monsieur Lemmens, je vous ferai remarquer que trois membres du Collège sont présents en séance.

M. Juan Lemmens. — Je souhaiterais néanmoins que pour une déclaration de Gouvernement, le Ministre-Président soit présent.

M. le Président. — Vous l'avez dit ! Cela suffit !

M. Hervé Hasquin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de la Santé. — Le Président de l'Assemblée est présent tant de corps que d'esprit !

M. Juan Lemmens. — Et le Président de votre Gouvernement ? Je poursuis mon discours. Je souhaiterais un peu de silence dans la salle. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le Président. — Vous faites la police en plus ! Vous êtes bien parti ! Poursuivez votre exposé.

M. Juan Lemmens. — Faites-vous, Monsieur le Président, des relations entre Communautés francophone et flamande à Bruxelles, un jeu politique ? Ici, je vous renvoie à l'appui que vous avez personnellement accordé à la Volksunie, afin qu'elle dispose d'un groupe politique au mépris du Règlement d'ordre intérieur. Ou bien, pensez-vous réellement...

M. le Président. — Monsieur Lemmens, je ne vous permets pas de faire cette remarque. Le Règlement a été interprété par la Commission du Règlement de notre propre Assemblée, et vous n'avez pas à commenter ses décisions.

M. Juan Lemmens. — Je suis d'accord avec vos propos, Monsieur le Président. Je vous rappelle simplement que, dans un régime démocratique, le Président et le Président du Gouvernement assument politiquement les décisions des membres d'une Commission.

M. le Président. — Je vous renvoie à vos cours de droit public. Au lieu de nous donner des cours, poursuivez votre discours !

M. Juan Lemmens. — J'aimerais bien qu'on ne m'interrompe pas, Monsieur le Président !

De heer Walter Vandenbossche. — Wat bent u nu aan het vertellen ? Vertel eens iets serieus !

M. Juan Lemmens. — Permettez-moi de douter de l'existence même d'intentions ! Je cite votre déclaration : « Il

faut adapter les programmes d'investissement de façon continue et dans chaque sous-enveloppe spécifique aux évolutions concrètes, entre autres suite aux fusions et associations, sous quelque forme que ce soit, entre les différentes institutions.» Qu'est-ce que cela signifie en français? Est-ce ainsi que l'on compte rapprocher le pouvoir politique du citoyen? Boileau disait, il y a longtemps, que ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement. Ce n'est pas exactement le cas de votre déclaration.

Un dossier révélateur aura particulièrement agité l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune. Le plan IRIS de redressement des hôpitaux publics bruxellois a été, pour les partis traditionnels qui composent cette Assemblée, une occasion de créer une structure de contrôle ultra politisée de ces mêmes hôpitaux. Bientôt, de nombreux administrateurs nommés par vous, le pouvoir politique, et par les groupes de pression y siègeront.

Cette démarche est typique: créer des structures politisées au lieu de responsabiliser les acteurs de la politique de santé, dont et surtout le personnel soignant.

Ce n'est pas le caractère public des hôpitaux qui les rend indispensables, mais la qualité de l'acte médical qui y est développé. D'ailleurs, dans les établissements privés confessionnels œuvrent des médecins, des infirmières, des bonnes sœurs qui soulagent la souffrance sans demander l'état de fortune des patients et le coût des soins y est souvent inférieur à ce qu'il est dans le secteur public.

Enfin, l'accueil désordonné des ressortissants du tiers monde par les hôpitaux obère de manière certaine les fonds des hôpitaux. Cela pose de manière certaine la problématique des candidats réfugiés politiques. N'est en aucun cas un réfugié le ressortissant du Zimbabwe qui a fait 10 000 kilomètres pour se réfugier, avec exactitude, devant les hôpitaux du CPAS de Bruxelles-Ville. Nous demandons donc, dans le strict respect de la légalité de ce pays, le rétablissement de la clause géographique visée à l'article 1^{er} de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, clause qui permet aux pays signataires de n'accueillir de réfugiés qu'en provenance du continent européen: les réfugiés africains et asiatiques seraient invités à se réfugier par priorité dans les pays voisins du leur.

Vous parlez aussi et à plusieurs reprises de fermetures de lits d'hôpitaux. En dix ans, la durée moyenne d'hospitalisation a été divisée par deux alors que les capacités d'accueil ont très peu évolué. Dois-je comprendre que votre projet de fermeture de lits signifie que vous allez diminuer les frais de personnel? Mais alors, pourquoi ne l'annoncez-vous pas clairement au personnel hospitalier? Un peu de franchise, que diable!

Et pourtant, il existe des pistes: l'instauration de «références médicales opposables» qui sont des normes définissant le «médicalement correct», l'introduction du management hospitalier, une comptabilité hospitalière en temps réel et décentralisée!

Venons-en à la lutte contre la toxicomanie. Le trafic de drogue est aujourd'hui, en Région bruxelloise, une industrie florissante. La lutte contre la drogue doit être la priorité!

Des services intégrés de police et de gendarmerie doivent disposer des moyens de formation et d'équipement suffisants au sein de cellules spécifiques de lutte antidrogue, et ce dès le niveau communal.

L'aide aux personnes, dont on a beaucoup parlé, doit particulièrement être orientée en faveur des minimexés. Le rapport annuel sur la pauvreté, dont vous avez décidé la réalisation il y a quatre ans, doit aboutir à la création d'un registre mensuel des demandeurs de minimex au même titre qu'il existe un registre des demandeurs d'emploi.

Votre déclaration de politique générale, Monsieur le Président du Collège, s'apparente plus à une philosophie fumeuse qu'à une politique de bon sens. Puissiez-vous, Messieurs les membres du Collège réuni, retenir nos propositions dans l'intérêt de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les bancs du Front national.*)

M. le Président. — Le Président du Collège réuni répondra dans quelques instants.

La séance plénière est suspendue.

— *La séance plénière est suspendue à 15 h 50.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15 u 50.

Elle est reprise à 16 h 25.

Ze wordt hervat om 16 u 25.

M. le Président. — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering wordt hervat.

L'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion.

Aan de orde is de voortzetting van de bespreking.

La parole est à M. Picqué, Président du Collège réuni.

M. Charles Picqué, Président du Collège réuni. — Monsieur le Président, Mijnheer de Voorzitter, au nom du Collège réuni, je souhaite faire les réponses suivantes, en commençant par l'aide aux personnes.

M. Adriaens s'est inquiété de la manière dont le Collège réuni préparera les ordonnances prévues par la déclaration. M. Adriaens peut être rassuré, tous les textes sont préparés en coopération avec les secteurs concernés. En outre, le Conseil consultatif bicommunautaire est toujours appelé à donner un avis détaillé sur les textes. Le Collège réuni a également veillé à toujours encourager les actions coordonnées entre les associations et les CPAS qui ont un rôle moteur dans ce domaine. Cette politique sera poursuivie.

Pour ce qui est de faire respecter la loi par les CPAS, notamment en ce qui concerne les SDF ou les réfugiés, le Collège réuni a toujours prôné le respect de la loi par les CPAS mais, en même temps, veut négocier avec le Gouvernement fédéral pour que les CPAS ne soient pas les victimes d'un transfert de charges indu entre les niveaux fédéral et local. C'est cette même politique de négociation que nous devons poursuivre, Monsieur Vanhengel, en insistant auprès du Gouvernement fédéral sur le fait que les compensations destinées à Bruxelles pour son rôle de métropole ne sont pas seulement un problème de travaux publics.

A M. Hermanus, je peux répondre clairement que l'intention du Collège réuni n'est pas de remettre en cause la mission fondamentale des aides à la vie journalière mais au contraire d'augmenter l'efficacité de ce service.

Pour ce qui est des interventions visant les aspects linguistiques, notamment, en ce qui concerne les CPAS, le but poursuivi par le Collège est d'arriver à une politique structurelle dans ce domaine, plutôt que de chercher à résoudre des questions individuelles au coup par coup, sans vue d'ensemble et, donc, sans permettre la pacification communautaire que nous souhaitons.

A M. Grimberghs, je voudrais rappeler que des cofinancements existent avec le Gouvernement fédéral. Si des contrats de sécurité ont été possibles, pourquoi des contrats semblables en matière de lutte contre la pauvreté ne le seraient-ils pas, alors même que le fédéral annonce des moyens supplémentaires à répartir? Je vous rappelle notamment la discussion sur les

fameux contrats dits de société, parallèlement aux contrats de sécurité. Il faudrait donc essayer d'enfoncer une brèche dans ce domaine et examiner de quelle façon ces contrats peuvent être concrétisés.

Le même intervenant a posé une question relative à la mutualisation de la charge supportée par les CPAS pour couvrir le minimex. C'est une piste à étudier mais celle-ci n'est réaliste et crédible que si elle est mise en pratique au niveau du territoire national. Si tel n'est pas le cas, nous n'avons guère de chances d'aboutir.

Nous savons que Bruxelles supporte 27 pour cent de la charge représentée par les minimex et a subi, ces quatre dernières années, la plus forte augmentation dans ce domaine.

La révision des critères de répartition du Fonds de l'aide sociale vise à simplifier et à clarifier le processus en faisant appel à un autre type de critère. La création d'un Fonds de lutte contre la pauvreté vise plus spécialement à renforcer la solidarité entre les CPAS, afin de permettre de mener des politiques plus sélectives et plus efficaces et ce, par rapport, notamment, aux CPAS qui accueillent un grand nombre de SDF, et qui pratiquent une politique active en matière sociale. Je pense, par exemple, aux CPAS qui ont mis en œuvre, et cela n'est pas négligeable, le service de surendettement.

J'en arrive à présent au volet Protection de la jeunesse, toujours en réponse à M. Grimberghs. L'exercice de cette compétence au niveau bicommunautaire pose des problèmes délicats que le Conseil d'Etat a également soulignés. Donc, nous procéderons avec prudence, afin d'éviter des écueils dont nous devons évidemment tenir compte.

M. Galand a posé la question de savoir si de nouvelles organisations sociales devaient être créées. C'est une question difficile. Nous pourrions également aider les organisations sociales à travailler ensemble. Telle est en tout cas notre option. Mais nous poursuivrons la politique visant à stimuler les organisations sociales privées et publiques à construire des mécanismes aidant les personnes à se réinsérer. Le Comité de coordination sans-abri prendra la relève.

A Mme Mouzon, je dirai que l'ordonnance-cadre relative à l'aide aux personnes ne signifie pas l'octroi de pouvoirs spéciaux au Collège réuni mais constitue un texte législatif comportant des règles d'agrément et des conditions de subvention similaires pour les diverses organisations sociales.

En ce qui concerne le Fonds spécial de l'aide sociale, il n'est pas question de créer un Fonds spécifique mais d'introduire des discriminations positives en faveur des CPAS qui doivent faire face à un plus grand pourcentage de demandeurs d'aide sociale. Le Fonds spécial de l'aide sociale est versé directement aux CPAS et le paiement ne transite pas par la commune, sauf demande du CPAS.

En ce qui concerne les moyens alloués aux CPAS, le Collège réuni est prêt à étudier toutes les propositions permettant d'optimiser cette aide sociale et donc, l'efficacité des CPAS.

Aan de heer Vandebussche wil ik antwoorden dat de GGC op het culturele vlak nooit een belangrijke rol heeft gespeeld. De leden van de Raad hebben immers verkozen om deze rol aan de VGC en de COCOF toe te kennen. Bovendien werd bij de berekening van de dotatie aan de GGC geen rekening gehouden met de culturele bevoegdheden. Zoals u weet werd de toegekende 70 miljoen terugbetaald.

Dit alles belet echter niet dat wij al het mogelijke moeten doen om culturele samenwerking aan te moedigen en om de samenwerking tussen de VGC en de COCOF te intensifiëren.

Over de bijkomende middelen voor de armoedebestrijding werd reeds uitvoerig uitleg gegeven. Inzake kredietbegeleiding zal het Verenigd College haar teksten baseren op de reeds bestaande voorstellen. Over de opvang van politieke vluchtelingen hebben wij met de federale Regering, met name met de Ministers van Sociale en van Binnenlandse Zaken, verschillende discussies gevoerd. Om het federale beleid nog meer te beïnvloeden, worden die discussies trouwens voortgezet.

En ce qui concerne le home Ariane évoqué par M. Galand, plus aucun retard n'est à déplorer. L'ouverture des nouveaux locaux, situés avenue du Pont de Luttre à Forest, aura bien lieu en septembre prochain. Les travaux progressent sans grands problèmes.

Les rapports sur la pauvreté s'articulent en plusieurs modules ou volets de recherche. Chaque module devrait être lu et compris dans son ensemble. Dès que les rapports seront finalisés, le Collège tirera des conclusions afin de proposer une série de mesures ciblées et spécifiques. La concertation avec le secteur est permanente, notamment en ce qui concerne la problématique des sans-abri.

Quant à la politique de la santé, différents intervenants ont souligné l'effort que le Collège entend fournir pour améliorer l'accueil du patient sous l'angle linguistique. Nous avons cependant insisté sur d'autres éléments. En effet, notre objectif est également d'améliorer la qualité des soins — cela implique évidemment la compréhension de la langue du patient, quelle qu'elle soit — mais aussi les traitements médicaux et l'accompagnement du patient, sans discrimination aucune sur une base financière et/ou sociale ou de conviction philosophique.

M. Thierry de Looz-Corswarem. — Et politique !

M. Charles Picqué, Président du Collège réuni. — Vous pouvez vous faire soigner à l'hôpital de Saint-Gilles si vous le souhaitez. J'ignore de quelle maladie vous souffrez mais il n'y a pas de problème...

C'est pour répondre à ces objectifs que les projets pilotes de médiation seront évalués. Si les conclusions sont positives, nous étudierons la possibilité d'envoyer dans les institutions des comités composés d'experts. Leur rôle s'étendra à l'examen de la situation des patients défavorisés.

Ik vestig de aandacht van de heer Vanhengel erop dat de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie met haar drugsplan van eind 1992 een pioniersrol vervult. Ook werd de drugspreventie uitgeroepen tot prioriteit van het bicommunautair beleid. Wij hebben hierbij de adviezen van de mensen op het terrein gevolgd en de VGC heeft reeds specifieke preventieprojecten ondersteund. Door de link van de drugsproblematiek met het onderwijs is dit vooral een bevoegdheid van de VGC en de COCOF.

J'en viens à un chapitre important, celui de la restructuration hospitalière, laquelle nous est chère pour des raisons souvent évoquées. Les missions majeures de la structure hospitalière IRIS sont bien l'assainissement et le refinancement des institutions hospitalières, d'une part, et l'établissement de coordinations et de synergies, d'autre part.

En ce qui concerne l'assainissement et les plans financiers, tous les hôpitaux ont souscrit à l'objectif de retour à l'équilibre financier pour l'exercice 1999. Trois d'entre eux n'ont pas encore arrêté un plan financier en tous points conformes aux circulaires régionales. Ils devront nous remettre les informations complémentaires pour le 30 septembre. A cet effet, deux d'entre eux ont fait appel à des experts extérieurs. Il va de soi — c'est un principe de bonne gestion — qu'une actualisation de ces plans

devra être réalisée régulièrement, notamment pour y intégrer les données et les éléments les plus récents. A ce sujet, je vous signale que le ministère fédéral de la santé procède actuellement aux révisions des prix de journées 1990-1991.

En ce qui concerne le refinancement, et en particulier l'intervention du Fonds de refinancement, je rappellerai à M. Grimberghs, qui n'a pas suivi tous nos travaux, que le fonds a d'autres missions que celle du refinancement des hôpitaux. Il intervient notamment dans le cadre des anciens emplacements Hatry, le Fonds 208, etc. Je crois que vous le savez, Monsieur Grimberghs, puisque vous étiez encore chef de cabinet quand ce fonds a été créé.

L'intervention du Fonds pour les hôpitaux est toujours fixée à 4 milliards. En matière de coordination, les statuts de la structure faitière prévoient explicitement cette mission et celle-ci dispose donc des pouvoirs nécessaires pour réaliser les synergies — pour employer un terme à la mode — qui s'imposent. La structure faitière dispose d'investissements, d'infrastructures et d'équipements. Donc, le plan stratégique que la structure faitière devra élaborer précisera la politique hospitalière globale du groupement.

Les récentes simplifications des organes de la structure faitière et le transfert du patrimoine aux structures locales — donnée nouvelle, il est vrai — sont conformes à l'accord de coopération du 19 mai 1994 et ont déjà fait l'objet d'une approbation par toutes les communes concernées. La mise en œuvre d'IRIS est donc fixée au 1^{er} janvier 1996, date qui reste notre objectif. La composition des organes de gestion sera connue à cette date.

Il importe également de dire qu'en matière d'investissements et d'évolution des techniques de soins, la tendance actuelle est de réduire la durée d'hospitalisation. Nos programmes d'investissements doivent, je crois, évoluer dans le sens d'un meilleur équipement pour l'hospitalisation de jour, tout en tenant compte de l'occupation structurelle. Les sous-enveloppes spécifiques concernent aussi bien les investissements hospitaliers que ceux relatifs à l'aide aux personnes. Des sous-enveloppes existent donc pour les secteurs public et privé.

Tot slot, mevrouw Grouwels, heb ik gemerkt dat u ongerust was over wat ik vanmorgen heb gezegd in verband met het feit dat Brussel een meerderheid aan Franstaligen telt. Op wettelijk vlak is Brussel uiteraard een tweetalig Gewest, maar het is nu eenmaal een feit dat er meer Franstaligen dan Nederlandstaligen wonen. Vanochtend heb ik er vooral op willen wijzen dat deze meerderheid de andere gemeenschap moet respecteren. Dat was de eigenlijke betekenis van wat ik heb gezegd. De Vlamingen moeten dus op gelijke voet behandeld worden. Dat spreekt vanzelf. Vanmorgen maakte ik eenvoudig gewag van de morele verplichting tegenover de andere cultuur. Dat is dus het tegenovergestelde van wat u had begrepen.

Dat was dus een misverstand en hiermee is het incident van de baan. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je me demande si le Ministre-Président a bien compris les questions que mon groupe a posées.

Pour nous, il ne s'agit pas de nouvelles organisations sociales. Dans la problématique du suivi post-pénitentiaire et du surendettement, nous souhaitons savoir quelle aide supplémentaire serait apportée, sur le plan juridique et sur celui de la formation des travailleurs sociaux, aux services sociaux existants et

éventuellement aux CPAS. Mme Mouzon avait évoqué le cas des travailleurs sociaux déjà débordés à l'heure actuelle.

Nous avons noté les garanties que vous avez données pour le home Ariane.

J'en viens au rapport bruxellois sur la pauvreté. Il était bien normal que nous nous étonnions de ne pas le voir citer même dans la déclaration du Collège. J'y insiste, une ordonnance prévoit un processus à plusieurs niveaux. Il ne suffit pas de répondre qu'il y a une concertation permanente.

Je rappelle le processus à suivre. Il faut d'abord rassembler les données précises prévues dans l'ordonnance. Notre Assemblée a recommandé d'affiner les indicateurs sociaux, notamment les indicateurs de flux — ce que nous n'avons pas encore —, et de les affiner de façon spécifique à la Région de Bruxelles. En effet, la pauvreté est un phénomène qui varie aussi en fonction du coût de la vie de l'endroit où on habite. Ce sont les premières données à rassembler dans ce rapport, en complément à des études spécifiques. Les Ministres responsables soumettent alors cet ensemble de données à une Table ronde. Le rapport soumis à notre Assemblée est la synthèse de tous ces éléments : rassemblement des données, études spécifiques et avis de la Table ronde. Nous attendons cette synthèse pour le 30 septembre. C'est pourquoi je vous demandais où nous en étions à cet égard.

J'avais également une question au sujet des services sociaux. Comment les services sociaux et de santé mentale existants seront-ils mobilisés lors de situations catastrophiques comme la fermeture en urgence d'un home ?

Je n'ai pas entendu de réponse à ce sujet. Peut-être en recevrons-nous une plus tard en commission.

Votre déclaration ne dit pas grand-chose au sujet de la santé. Je vous ai fait remarquer que votre conception de la santé ne me semblait pas relever d'une conception de santé publique. Je n'ai pas entendu de réponse à ce sujet-là non plus. (*Applaudissements sur les bancs ECOLO.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbussche.

De heer Michiel Vandenbussche. — Mijnheer de Voorzitter, wij hebben vastgesteld dat het College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie duidelijk gekozen heeft om de culturele dimensie niet direct in deze vergadering te bespreken. Men wil de samenwerking in verband met de culturele dimensie toevertrouwen aan de Vlaamse Gemeenschapscommissie en de COCOF. Wij kunnen daarmee akkoord gaan, maar ik vraag toch dat de Voorzitters van de Vlaamse en Franstalige Gemeenschapscommissies, de heren Garcia en Hotyat, evenals de Voorzitters van de Colleges, de heren Chabert en Hasquin, ons binnenkort duidelijk maken wat de plannen zijn ingevolge dat samenwerkingsproject tussen de twee Gemeenschapscommissies. Wij kijken daar werkelijk naar uit.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'ai pris note d'une série de réponses précises aux questions qui ont été posées et je suis heureux d'avoir obtenu un certain nombre d'informations, principalement par M. le Ministre-Président. Toutefois, je n'ai pas reçu de réponse à plusieurs questions.

Je voudrais brièvement dire trois choses.

Tout d'abord, en ce qui concerne la pauvreté, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas veiller à coordonner les efforts qui doivent être menés par plusieurs pouvoirs publics. Je n'ai pas dit, que

dans cette coordination, il n'était pas utile de veiller à ce que Bruxelles ait sa part. Ce que j'ai voulu dire et je le répète ici, c'est que nous avons, dans les compétences de notre Assemblée comme dans celle de la Région, des responsabilités propres, spécifiques, que tout n'est pas une question d'argent en matière de pauvreté. Il y a des exclusions qui relèvent de responsabilités dans le domaine économique, du logement, de la santé, dans le domaine culturel. Je vais dans le même sens que M. Galand. J'ai dit tout à l'heure dans mon intervention, en en appelant au Président de cette Assemblée, que cette dernière doit travailler sur le rapport général sur la pauvreté et aussi sur le rapport bruxellois afin de voir comment, dans toutes les compétences de notre Région, nous pourrions répondre aux aspirations et aux problèmes qui ont été mis en évidence dans le cadre de ce rapport, plutôt que de pleurnicher pour avoir des moyens supplémentaires.

J'ai pris bonne note, Monsieur le Président du Collège, que vous adaptez votre langage dans cette assemblée en parlant de contrat de société. Au niveau fédéral, une décision semble avoir été prise d'aller vers de tels contrats. C'est donc dans cette logique-là qu'il faudra s'inscrire, logique qui est différente de celle des contrats de sécurité dont on parle toujours.

Toujours en ce qui concerne la pauvreté, je vous parlerai de la mutualisation. J'ai proposé à cette tribune, mais vous ne m'avez pas entendu, que plutôt que de demander des moyens complémentaires au niveau national — cela se trouve dans votre déclaration — on pourrait soutenir une proposition qui est d'ailleurs faite par un homme de votre parti, M. Bernard Anselme, à savoir d'aller dans le sens de la mutualisation, ce qui n'engendrera pas des moyens supplémentaires à dégager au niveau fédéral.

Je répète que la meilleure façon de procéder serait de faire un premier pas à Bruxelles puisque vous envisagez des mesures qui tiennent compte, dans la répartition du Fonds de l'aide sociale, des problèmes que rencontrent les communes qui ont le plus de minimexés. Pourquoi ne pas commencer par Bruxelles, dans le sens de cette solidarité intercommunale que vous aimez tant, en veillant à ce que la part de prise en charge du minimex, non couverte par l'aide fédérale, soit davantage mutualisée entre les CPAS bruxellois ?

Dans votre intervention, Monsieur le Président du Collège, vous nous avez dit qu'il n'y avait pas de fonds spécifique en matière de lutte contre la pauvreté. Je ne comprends pas, mais nous aurons l'occasion de voir plus clair prochainement. J'ai constaté que, dans la déclaration, on allait, d'une part, revoir les critères du Fonds spécial de l'aide sociale et, d'autre part, créer à l'intérieur de ce Fonds — c'est ce qui est écrit — un Fonds spécifique de lutte contre la pauvreté.

M. Charles Picqué, Président du Collège réuni. — Il n'y a pas de Fonds spécifique à l'heure actuelle.

M. Denis Grimberghs. — La question est de savoir, puisque vous adaptez les critères de répartition du Fonds de l'aide sociale en tenant compte de la grande pauvreté de certaines communes, comment se justifierait la création d'un autre fonds, à l'intérieur du Fonds de l'aide sociale, en vue de lutter contre la pauvreté. Il me semble que ce serait les critères généraux du Fonds de l'aide sociale qui seraient les plus aptes à résoudre cette problématique.

M. Charles Picqué, Président du Collège réuni. — Vous dites vous-même qu'il faudrait instaurer une mutualisation en ce qui concerne les CPAS bruxellois. Il faudrait créer une sorte de catégorie particulière de critères qui pourraient réguler ce genre de solidarité entre les CPAS. C'est tout à fait compatible avec ce que vous avez dit tout à l'heure.

M. Denis Grimberghs. — Tant mieux ! Cela éclaire effectivement ce point de l'accord qui ne semblait pas précis.

Le deuxième point sur lequel je voudrais intervenir est relatif aux hôpitaux. A ce sujet, on a obtenu des réponses assez claires. Monsieur Picqué, je ne m'étais pas trompé en posant ma question. Je suis rassuré en attendant votre réponse. La somme prévue pour les hôpitaux publics est de quatre milliards, et pas davantage. Il sera intéressant alors de voir d'où vient ce seul chiffre certain de votre accord régional. On parle de 2,3 milliards pour le Fonds de refinancement. Il faudra peut-être voir comment ce chiffre a été calculé, quels sont les engagements qui ont été pris et ceux que vous envisagez encore de prendre pour atteindre ce chiffre que j'estime plus élevé que les engagements qui ont déjà été pris en termes de refinancement.

Pour terminer, je dirai que je n'ai pas obtenu de réponse à un point d'interrogation qui ne me semblait pas inintéressant. Dans votre accord, vous évoquez la possibilité de financer, au départ de la Commission communautaire commune, des besoins sociaux pris en charge par la Région.

J'avais demandé ce que cela signifiait. On aura sans doute l'occasion de le voir prochainement. En effet, je trouve plutôt original que la Commission communautaire commune, l'entité juridique la plus pauvre, disposant des moyens les plus limités — vous l'indiquez dans votre déclaration —, envisage la possibilité de financer des politiques régionales. J'aurais bien voulu avoir sur ces points plus de renseignements.

M. Charles Picqué, Président du Collège réuni. — Je vous donnerai l'explication. Vous savez très bien que c'est une technique qui a déjà été utilisée.

M. le Président. — Si plus personne ne demande la parole, la discussion est close et je suspends la séance de l'Assemblée réunie.

Daar niemand het woord vraagt, is de bespreking gesloten en de vergadering van de Verenigde Vergadering is geschorst.

— La séance plénière est suspendue à 16 h 50.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16 u. 50.

Elle est reprise à 17 heures.

Ze wordt hervat om 17 uur.

M. le Président. — La séance plénière de l'Assemblée réunie est reprise.

De plenaire vergadering van de Verenigde vergadering wordt hervat.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Discussion conjointe

VOORSTELLEN TOT WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

Toegevoegde bespreking

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale conjointe des propositions de modification du Règlement telles qu'adoptées par la Commission.

Aan de orde is de samengevoegde algemene bespreking van de voorstellen tot wijziging van het Reglement zoals deze door de Commissie zijn aangenomen.

La discussion ayant déjà eu lieu au sein du Conseil, je propose que, pour l'Assemblée réunie, on se réfère à ce qui a été dit en Conseil.

Daar de bespreking reeds in de Raad heeft plaatsgehad, stel ik voor dat we, wat de Verenigde vergadering betreft, verwijzen naar hetgeen in de Raad werd gezegd.

Pas d'observation?

Geen bezwaar?

Si personne ne demande la parole dans la discussion conjointe, je la déclare close.

Indien niemand het woord vraagt, verklaar ik de bespreking voor gesloten.

— Nous passons aux votes.

Wij gaan over tot de stemmingen.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Votes nominatifs

VOORSTELLEN VAN DE WIJZIGING VAN HET REGLEMENT

Naamstemmingen

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les propositions de modification du Règlement telles qu'adoptées par la Commission.

Aan de orde is de naamstemming over de voorstellen tot wijziging van het Reglement zoals deze door de Commissie zijn aangenomen.

Je vous rappelle que ces votes ont lieu à la double majorité.

Ik herinner u eraan dat de voorstellen bij dubbel meerderheid moeten worden goedgekeurd.

— L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article 11.1, alinéa 2.

Aan de orde is de stemming over artikel 11.1, tweede lid.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote?

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring?

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot stemming wordt overgegaan.

M. Dominique Harmel. — Ne peut-on considérer que le vote émis au Conseil est valable pour l'Assemblée réunie?

M. le Président. — D'accord? (*Assentiment.*)

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Verenigde vergadering het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article 11.4, alinéa 2.

Aan de orde is de stemming over artikel 11.4, tweede lid.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote?

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring?

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot stemming wordt overgegaan.

M. Dominique Harmel. — Ne peut-on aussi considérer que le vote émis au CRB est valable pour l'Assemblée réunie?

M. le Président. — L'Assemblée est-elle d'accord? (*Assentiment.*)

En conséquence, l'Assemblée réunie adopte la proposition de modification du Règlement.

Bijgevolg neemt de Verenigde Vergadering het voorstel tot wijziging van het Reglement aan.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la nomination des membres des Commissions Permanentes.

Aan de orde is de benoeming van de leden van de Vaste Commissies.

Les Présidents des groupes politiques m'ont transmis les propositions de candidatures pour les différentes Commissions. Le nombre de candidats proposés correspondant au nombre de sièges à pourvoir, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote. Ces candidats sont donc d'office membres des diverses Commissions. La liste des membres des Commissions figurera en annexe au compte rendu analytique et au compte rendu intégral de cette séance.

De fractieleiders van de Commissies hebben mij hun voorstellen tot benoeming van de Commissieleden meegedeeld. Aangezien het aantal kandidaten overeenstemt met het aantal te begeven mandaten, kunnen zij zonder stemming verkozen worden verklaard, overeenkomstig artikel 11, § 6, van het Reglement. De samenstelling van de Commissies zal worden opgenomen in de bijlagen van het beknopt verslag en het volledig verslag van deze vergadering.

La séance plénière est suspendue.

De plenaire vergadering is geschorst.

— *La séance plénière est suspendue à 17 h 05.*

De plenaire vergadering wordt om 17 u. 05 geschorst.

Elle est reprise à 17 h 35.

Ze wordt hervat om 17 u. 35.

— *La séance plénière est reprise.*

De plenaire vergadering is hervat.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, quatre chefs de groupe m'ont fait parvenir une motion qui reprend le texte suivant:

«L'Assemblée réunie,

Ayant entendu la déclaration faite par M. Charles Picqué, Président, au nom du Collège réuni, et contenant les lignes directrices du programme qui sera mis en œuvre;

Ayant entendu les interventions des membres de l'Assemblée et les réponses faites à celle-ci par le Président du Collège réuni,

Passe à l'ordre du jour.»

«De Verenigde Vergadering,

Na de verklaring afgelegd door de heer Charles Picqué, Voorzitter, in naam van het Verenigd College en die de beleidslijnen omvat van het programma dat zal worden uitgevoerd, te hebben aanhoord;

Na de tussenkomsten van de leden van de Vergadering en het antwoord hierop van de Voorzitter van het Verenigd College te hebben aanhoord;

Gaat over tot de orde van de dag.»

Cette motion sera votée lors de la séance de la Commission communautaire commune du lundi 10 juillet 1995 à 14 heures.

Over deze motie zal worden gestemd tijdens de vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van maandag 10 juli 1995 om 14 uur.

La séance plénière est levée.

De plenaire vergadering is gesloten.

— *La séance plénière est levée à 17 h 38.*

De plenaire vergadering is gesloten om 17 u. 38.

ANNEXE

COMMISSIONS

BIJLAGE

COMMISSIES

1. COMMISSION DE LA SANTE —
COMMISSIE VOOR DE GEZONDHEID

Président/Voorzitter: M./de heer Robert Garcia (N.)

Groupe linguistique français — Franse taalgroep

Membres effectifs — Vaste leden:

PRL- Mme/mevr. Corinne De Permentier, M./de heer Georges
FDF Désir, Mmes/de dames Isabelle Molenberg, Martine Payfa,
Caroline Persoons, Françoise Schepmans, Marie-Laure
Stengers.
PS MM./de heren Jacques De Coster, Willy Decourty, Mmes/
de dames Ghislaine Dupuis, Andrée Guillaume-
Vanderroost.
PSC M./de heer Denis Grimberghs.
ECOLO M./de heer Paul Galand.

Membres suppléants — Plaatsvervangers:

N., N., N., N., N., N., N., N., N.
M./de heer Mohammed Daïf, Mme/mevr. Françoise Dupuis, MM./
de heren Merry Hermanus, Robert Hotyat, Mahfoudh Romdhani.
Mme/mevr. Béatrice Fraiteur, N.
M./de heer Alain Adriaens, Mme/mevr. Evelyne Huytebroeck.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep

Membres effectifs — Vaste leden:

CVP M./de heer Robert Garcia.
VB M./de heer Dominiek Lootens-Stael.

Membres suppléants — Plaatsvervangers:

Mme/mevr. Brigitte Grouwels, M./de heer Walter Vandenbossche.
M./de heer Roeland Van Wallegem.

2. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALE —
COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN

Président/Voorzitter: Mme/mevr. Anne-Marie Mouzon (F.)

Groupe linguistique français — Franse taalgroep

Membres effectifs — Vaste leden:

PRL- MM./de heren Jean-Pierre Cornelissen, Jacques De Grave,
FDF Michel Hecq, Mme/mevr. Martine Payfa, MM./de heren
Jacques Pivin, François Roelants du Vivier, Philippe
Smits.
PS Mmes/de dames Sfia Bouarfa, Michèle Carthé, Sylvie
Foucart, Anne-Sylvie Mouzon.
PSC M./de heer Michel Demaret.
ECOLO M./de heer Alain Adriaens.

Membres suppléants — Plaatsvervangers:

N., N., N., N., N., N., N., N.
M./de heer Jean Demannez, Mme/mevr. Françoise Dupuis, MM./
de heren Alain Leduc, Mahfoudh Romdhani, Freddy Thielemans.
Mme/mevr. Béatrice Fraiteur, N.
M./de heer Paul Galand, Mme/mevr. Evelyne Huytebroeck.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep

Membres effectifs — Vaste leden:

CVP M./de heer Sven Gatz.
VB M./de heer Roeland Van Wallegem.

Membres suppléants — Plaatsvervangers:

MM./de heren Walter Vandenbossche, Jan Béghin.
M./de heer Dominiek Lootens-Stael.